

Bibliothèque numérique

medic @

**Université de France. Académie de
Bordeaux. Rentrée solennelle des
facultés de théologie, de droit, des
sciences, des lettres et de l'école
préparatoire de médecine et de
pharmacie. 29 novembre 1875**

Bordeaux : veuve Cadoret, 1875.

Cote : 90943 t. 11 n° 08

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ACADEMIE DE BORDEAUX



RENTRÉE SOLENNELLE

DES FACULTÉS

DE THÉOLOGIE, DE DROIT, DES SCIENCES, DES LETTRES

ET DE

L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

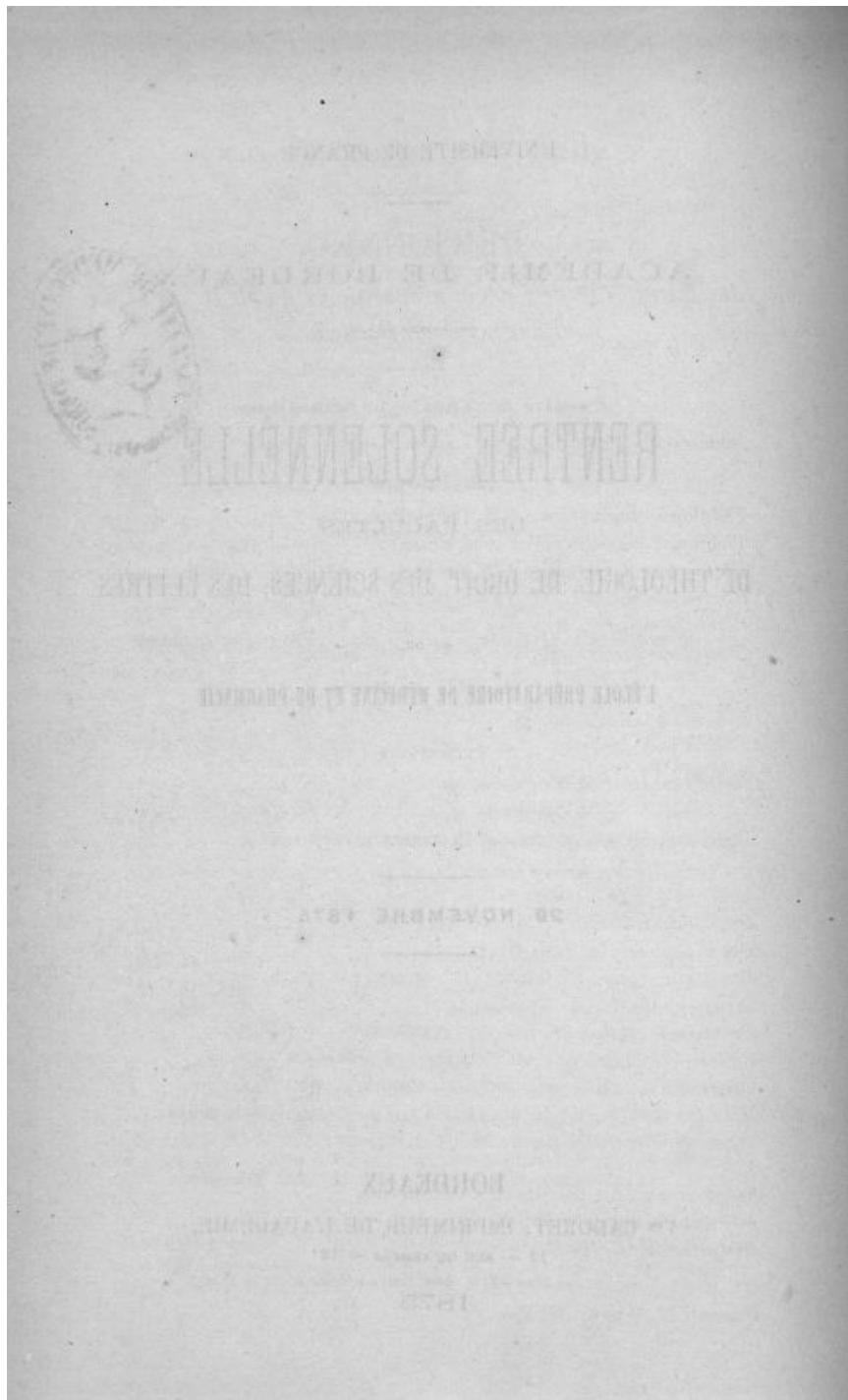
29 NOVEMBRE 1875

BORDEAUX

V^ee CADORET, IMPRIMEUR DE L'ACADEMIE,

12 — RUE DU TEMPLE — 12

—
1875



ACADEMIE DE BORDEAUX

PERSONNEL

*des Facultés et de l'École préparatoire de Médecine et de
Pharmacie de Bordeaux.*

Faculté de Théologie catholique.

Doyen : M. l'abbé CIROT DE LA VILLE, ✡.

Professeurs :

Théologie dogmatique : M. l'abbé PESNELLE.

Théologie morale : M. l'abbé THIBAUT.

Histoire ecclésiastique : M. l'abbé LAPRIE.

Éloquence sacrée : M. l'abbé CALLEN.

Écriture sainte : M. l'abbé CIROT DE LA VILLE.

Discipline ecclésiastique : M. l'abbé CHARLOT.

Faculté de Droit.

Doyen : M. COURAUD, ✡.

Professeurs :

Droit romain : M. COURAUD, ✡.

— M. LANUSSE.

Droit civil : M. BAUDRY-LACANTINERIE.

— M. SAIGNAT.

— M. DELOYNES.

Droit administratif : M. BARCKHAUSEN.

Droit commercial : M. RIBÉREAU.

Droit maritime : M. LEVILLAIN, agrégé, chargé du cours.

Droit criminel : M. VIGNEAUX.

Procédure civile : M. LECOQ, professeur.

Cours de Pandectes : M. CUQ, agrégé provisoire.

Cours d'Économie politique : M. COURAUD, ✡.

Histoire du Droit : M. MARANDOUT, agrégé, chargé du cours.

Cours du Droit des gens : M. GIDE, agrégé.

Secrétaire agent comptable : M. RAVIER.

Adjoint au secrétariat : M. BISEUIL.

Bibliothécaire : M. MORTET.

Faculté des Sciences.

Doyen : M. ABRIA, O. ✡.

Professeurs :

Mathématiques pures : M. HOÜEL.
Astronomie et mécanique rationnelle : M. LESPIAULT, ~~**~~.
Botanique, Minéralogie et Géologie : M. RAULIN, ~~**~~.
Zoologie et Physiologie animale : M. PÉREZ.
Physique : M. ABRIA, O. ~~**~~.
Chimie : M. BAUDRIMONT, ~~**~~.

Faculté des Lettres.

Doyen : M. ROUX, ~~**~~.

Professeurs :

Philosophie : M. LIARD, chargé du cours.
Littérature ancienne : M. BURNOUF, suppléé par M. FROMENT,
 chargé du cours.
Littérature française : M. ROUX, ~~**~~.
Histoire : M. COMBES, ~~**~~.
Littérature étrangère : M. DE TRÉVERRET.

École Préparatoire de Médecine et de Pharmacie.

Directeur : M. GINTRAC (Henri), ~~**~~.

Professeurs :

Anatomie : M. BITOT.
Pathologie externe et Médecine opératoire : M. LANNELONGUE.
Clinique externe : MM. DENUCÉ, ~~**~~, AZAM.
Pathologie interne : M. Paul DUPUY.
Clinique interne : M. GINTRAC Henri, ~~**~~, M. MABIT, ~~**~~.
Accouchements, Maladie des femmes et des enfants : M. LABAT.
Physiologie : M. ORÉ, ~~**~~.
Thérapeutique : M. DE FLEURY.
Pharmacie et matière médicale : M. MÉTADIER.
Chimie et Toxicologie : M. MICÉ.
Histoire naturelle médicale : M. PERRENS.

Professeurs suppléants :

MM. LANDÉ, ~~**~~, VERGELY, DEMONS, DUDON.

Chef des travaux anatomiques :

M. X....

Chef des travaux chimiques et pharmaceutiques :

M. CARLES.

Secrétaire agent comptable pour les Facultés de Théologie, des Sciences, des Lettres et l'École de Médecine: M. FULCRAND.

RENNTRÉE SOLENNELLE
DES FACULTÉS
ET DE L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

DE BORDEAUX

Le lundi 29 novembre 1875, le Corps Académique s'est réuni dans une des salles de la Faculté des Lettres, sur la convocation de M. Dabas, Recteur de l'Académie, pour la séance de rentrée des Facultés de Théologie, de Droit, des Sciences et des Lettres, et de l'École de Médecine et de Pharmacie.

A onze heures, une messe du Saint-Esprit a été célébrée dans l'église primatiale où le cortège s'était rendu.

A midi, M. le Recteur, MM. les Inspecteurs d'Académie du ressort, MM. les Doyens et Professeurs des Facultés, M. le Proviseur et MM. les Professeurs du Lycée, en costume officiel, ont pris place sur l'estrade qui leur avait été préparée.

Aux places d'honneur on remarquait : Son Eminence le Cardinal Donnet ; M. Izoard, Premier Président de la Cour d'appel ; M. le vicomte de Pelleport, Maire de Bordeaux ; MM. les Adjoints du Maire, Lespinasse, Sourget, Balaresque, Jabouin, Du-

ban ; M. Lévy, grand Rabbin ; plusieurs chefs de service et membres du clergé, de la magistrature et des administrations civiles. Les premiers bancs étaient occupés par un grand nombre de dames ; d'autres bancs avaient été réservés pour MM. les Étudiants et pour une division d'élèves du Lycée.

M. le Recteur a ouvert la séance par un discours résumant les travaux et les faits scolaires de l'année écoulée pour les cinq établissements d'enseignement supérieur.

Il a donné ensuite la parole à M. l'abbé Cirot, Doyen de la Faculté de Théologie, pour le discours de rentrée.

La séance s'est terminée par la lecture du rapport de M. Deloynes, professeur de Code civil, sur les concours de la Faculté de Droit et par la proclamation des prix décernés aux étudiants en droit, en médecine et en pharmacie.

DISCOURS

DE M. DABAS

Recteur.

EMINENCE,
MESSIEURS,

Durant le cours de mes trente-sept années d'enseignement à la Faculté des Lettres et l'exercice d'un décanat de vingt-quatre ans, j'ai eu quelques occasions de porter la parole dans ces solennités annuelles. Mais je n'y parlais pas à cette place, et aujourd'hui je sens, à une émotion inaccoutumée, que le rôle d'orateur redevient nouveau pour moi. Appelé à de plus hautes fonctions par la confiance, singulièrement flatteuse, d'un Ministre cher à l'Université, envers qui la reconnaissance me lie jusqu'à m'ôter ici la liberté de la louange, pour ne me laisser que la satisfaction du dévouement, je plie sous le poids de l'honneur qu'il m'a fait, et je me demande avec une sérieuse inquiétude comment il me sera possible de remplir son attente et la vôtre...

Et la vôtre; car, messieurs, vos sympathies obligent, et vous me les avez si généreusement prodiguées, dès le jour de mon élévation, qu'en me touchant jusqu'au fond du cœur elles m'ont fait mesurer toute l'étendue de mon obligation envers vous.

Mon honorable prédécesseur, ou plutôt mes honorables prédécesseurs, tous en état de vous payer leur dette, comme ils l'ont bien prouvé, ne l'avaient pas contractée aussi grande, et pourquoi? Parce que venus du dehors, avec une réputation faite d'administrateurs habiles, ils ont conquis d'abord par leur seul mérite cette faveur

que vous m'avez octroyée, à moi, par une sorte d'anticipation : j'ai bénéficié de ce que j'étais un des vôtres.

Vous, Éminence, pour qui ma vénération et mon attachement datent de mon arrivée dans votre ville métropolitaine, vous aviez pris depuis longtemps l'habitude de me traiter en fils dévoué, et votre digne Coadjuteur a voulu suivre votre exemple.

Vous, Premier Magistrat du département et Premier Magistrat de la cité, vous me saviez le fils adoptif de ce beau pays et de cette noble ville, dont les intérêts vous sont si chers : vous me faisiez l'honneur de m'estimer, et non sans justice, je l'ose dire, comme un bon citoyen.

Vous, Messieurs les membres du clergé, de la magistrature, de l'armée; honorables Représentants de nos Assemblées, de nos Conseils; vous tous, enfin, qui formez l'élite du public bordelais, vous m'accordiez aussi quelque estime, me connaissant comme un serviteur modeste, mais convaincu et zélé de l'éducation publique par la science (j'entends la science unie à la religion qui, selon le mot de Bacon, en est l'arôme), et par les belles-lettres, cette autre religion dont j'ai toujours professé le culte (*quarum sacra fero*).

Ne croyez pas que je vous oublie, mes chers collaborateurs et collègues de l'Université. Vous m'aviez donné le droit de me dire votre ami : je le suis encore et j'espère le demeurer toujours; car c'est mon premier titre et mon plus grand honneur d'être sorti de vos rangs : c'est par vous, surtout, que je vaudrai, si je vaux quelque chose.

Voilà, si je ne me trompe, toutes les causes de la bienveillance que j'ai rencontrée, bienveillance extrême, et qui est allée jusqu'à la partialité pour moi.

Mais ce don anticipé de votre faveur, Messieurs, ne saurait être gratuit. Ce que vous ne m'avez pas demandé avant, vous me le demanderez après, et peut-être avec plus d'exigence. Il faut donc que je me rachète, et c'est là que commence mon embarras. Aidez-moi, je vous en prie,

si vous ne voulez pas que je reste insolvable; aidez-moi tous puissamment de votre concours, de vos lumières, de votre expérience. Pour moi, je ne vous promets que ce qu'il est en mon pouvoir de vous offrir : zèle, droiture, amour de la justice, dévouement au bien, reconnaissance pour tous ceux qui voudront y coopérer avec moi.

Les temps sont opportuns pour nos communs efforts, à nous universitaires :

D'une part, la liberté de l'enseignement supérieur, inscrite dans la loi, reçoit déjà ses premières applications. Je ne le regrette pas, je confesse que j'en ai toujours trouvé le principe équitable, dicté par une logique irrésistible, favorable, en somme, aux progrès de l'éducation publique, que la concurrence doit susciter et entretenir. L'Université n'a pas à le regretter non plus : elle peut accepter la lutte sans crainte, et elle l'acceptera sans esprit d'hostilité, comme elle l'a déjà fait dans l'ordre de l'enseignement secondaire, avec la seule ambition de faire mieux que ses rivaux. A la vérité, nos Facultés de Bordeaux ont beau jeu, en ce moment, pour défier les lutteurs : nul ne se présente, et nous pouvons tirer un augure, aussi bien qu'une gloire, du témoignage public que rendu à la sagesse de notre enseignement supérieur par l'éminent Prélat qui m'entend. Qu'il reçoive ici l'expression de notre profonde reconnaissance pour la marque si flatteuse de confiance qu'il a daigné nous donner. Mais autres temps, autres conditions d'existence peut-être. Si nous n'avons pas à lutter présentement, nous pouvons avoir à le faire quelque jour. Il faut donc nous y préparer de longue main, et nous munir, par le travail, de ces armes pacifiques de la science, qui ne blessent personne, qui guérissent, au contraire, de l'ignorance, et par là servent au progrès des sociétés.

D'une autre part, et c'est une de nos espérances les plus chères, le même Ministre, qui s'est fait gloire d'attacher son nom à la fondation de la liberté, tient à constituer

plus fortement l'enseignement supérieur de l'État, dont il est un membre illustre, et il entend le fortifier, en même temps que l'élargir, par des créations de chaires nouvelles, lui donner en quelque sorte des citadelles dans nos plus grandes Académies transformées en Universités. Nous, des mieux dotés, nous deviendrons l'Université de Bordeaux : à notre Ecole de droit, encore nouvelle et déjà si florissante, va s'ajouter, vous le savez, une Faculté de médecine, créée légalement, qui s'organisera, je l'espère, bientôt, et dont la Ville prépare activement l'installation. Puisse, dans le Conseil élu de la cité qui n'a jamais marchandé ses sacrifices, quand il s'est agi des intérêts de l'enseignement, qui s'est montré si zélé pour l'instruction populaire, qui aura si libéralement contribué à la translation prévue de notre Lycée dans un local plus digne de lui, qui a bâti et richement installé *son* Ecole de droit, qui ne refusera rien à notre Faculté de médecine, comme il n'a jamais rien refusé à notre École préparatoire, puisse, dans son sein, prévaloir l'opinion la plus favorable à l'établissement définitif de nos Facultés des sciences et des lettres.

Il y a trente-sept ans que le provisoire dure pour elles : elles étouffent dans un espace trop étroit ; leurs tentures vieillies et délabrées pleurent leur indigence ; leurs livres gisent épars hors des rayons insuffisants de leur bibliothèque ; les laboratoires leur manquent et les cabinets manquent à leurs collections. J'en conjure donc et l'Administration municipale, si bien disposée, et le Conseil municipal si bien intentionné. Au nom de tout ce qu'ils ont fait et de ce qu'ils ont la bonne volonté de faire, qu'ils n'ajournent plus une question d'un si haut intérêt, mais qu'ils prennent hardiment (ce sera leur gloire) une grande mesure d'ensemble qui donne satisfaction à tous les besoins de l'enseignement de l'État dans notre cité.

Il me reste, Messieurs, à m'acquitter d'une tâche que MM. les Doyens, réunis en Comité de perfectionnement,

m'ont départie eux-mêmes, comme ils l'avaient déjà fait à mes deux derniers prédécesseurs : celle de résumer leurs comptes-rendus de l'année pour leurs Facultés respectives. L'an passé, vous en avez gardé le souvenir, l'honorable M. Seguin, à qui je dois un hommage sincère pour tout ce qu'il a fait de bien dans l'Académie, avait su répandre sur cette partie de son discours un très-vif et très-réel intérêt. Vous m'excuserez si j'y réussis moins bien que lui. MM. les Doyens et le public n'y perdront rien, puisque les rapports seront imprimés.

La Faculté de théologie a fait, cette année, une perte sensible dans la personne de son Doyen, M. l'abbé Sabatier.

M. Sabatier, dont nous avons tous, et si souvent, admiré la constitution athlétique, est mort subitement, avant l'extrême vieillesse, victime peut-être de l'excès de sa force. Il mérite, comme homme, bien des regrets; car il savait gagner les cœurs par son aménité, par l'agrément de son commerce et cette franchise d'allure un peu militaire qui le faisait adorer des soldats. Aussi s'était-il fait l'aumônier des vétérans de notre armée. Comme Doyen et professeur d'éloquence sacrée, il avait professé ou administré pendant quarante ans, et, durant cette longue carrière, il avait fait de sa chaire, et ensuite de la Faculté, l'objet de ses travaux et de ses affections. Il avait mis surtout son zèle à réveiller, à encourager le goût des grades théologiques, et il faut convenir que ce zèle a produit quelques fruits.

Son respectable successeur dans le décanat, M. Cirot, en a lui-même recueilli quelques-uns; car, en juillet dernier, la Faculté de théologie a eu comme une vraie session pour la collation des grades : elle y a fait un docteur, deux licenciés, dont l'un M. André Roux, fils de notre bien-aimé collègue, a été reçu *cum majori laude*, trois bacheliers enfin. En novembre, elle a eu la bonne fortune de faire encore trois docteurs d'un coup : il est vrai que

c'étaient trois professeurs de la Faculté de théologie de Rouen, qui étaient venus chercher ici leur diplôme : ils ont révélé, dans la soutenance brillante de leurs thèses, des talents servis par l'habitude de la parole et du haut enseignement.

Le nouveau professeur d'éloquence sacrée est M. l'abbé Callen, que M. Sabatier avait choisi lui-même, avec l'autorisation de Son Éminence, pour suppléant, et qui a gagné son titre par trois années de succès.

Il ne manque plus à la Faculté de théologie, satisfaite du nombre de ses auditeurs, que de voir donner aux grâces qu'elle décerne un caractère canonique : c'est le vœu et l'espérance de son nouveau Doyen.

La Faculté de droit continue de prospérer, grâce au talent éprouvé de ses professeurs, tous jeunes et tous pleins d'ardeur, grâce aussi au dévoûment actif de leur Doyen. L'excellent esprit de l'École se maintient; ses élèves augmentent en nombre; les plus anciens commencent à se distinguer, à l'exemple de leurs maîtres, dans les concours d'agrégation : témoin M. Cuq, qui, avant d'être encore agrégé, mais bien près de l'être, a mérité déjà de s'asseoir parmi les maîtres qui l'ont formé. Nouveau succès, cette année, dans le concours général des Facultés; dans les concours particuliers de chaque année, espérances et promesses nombreuses pour l'avenir; dans les examens, grande proportion de boules blanches, assez souvent unanimité; et nombre satisfaisant d'éloges. C'est la preuve que le travail répond à la bonne discipline.

Cette année, la Faculté de droit de Bordeaux prête à sa jeune sœur, la nouvelle Faculté de Lyon, un de ses agrégés, homme de grand mérite, M. Garraud; mais elle espère bien qu'il n'est que prêté, et qu'il lui reviendra, comme on lui en a fait la promesse.

En revanche, elle gagne une nouvelle chaire, qui vient d'être créée, sur la demande de son Doyen. On a dédoublé

la chaire de droit commercial et de procédure civile. La chaire de droit commercial est restée à M. Vigneaux, qui était en possession, et la chaire de procédure civile a récompensé justement les services de M. Le Coq.

Espérons que d'autres chaires, et d'abord celle de l'histoire du droit, enseignement dont M. Vigneaux a bien voulu se charger et dont il s'acquitte avec tant de zèle et de succès, celle de Droit maritime, si importante à Bordeaux, celle aussi de Pandectes, que l'on réclame, ne tarderont pas à être instituées. Pour l'Économie politique, chère à notre savant Doyen, elle peut attendre un peu plus : elle est en bonnes mains et ne souffrira pas ; elle aura son tour.

Je suis trop incomptent pour analyser, même après M. le Doyen de la Faculté des sciences, les savants travaux, expériences, recherches, publications, que ses laborieux collègues et lui-même, si laborieux et si savant, si justement apprécié à l'Académie des sciences de l'Institut, ont accomplis dans le cours de l'année, pour surcroît de leur enseignement et de leurs examens. On en lira la liste et le détail dans l'intéressant rapport de M. Abria.

Je me borne à constater que l'enseignement de la Faculté des sciences a été fort pratique, consacré surtout à la préparation aux diverses licences, accompagné de nombreuses manipulations faites par les élèves, sous la direction des maîtres, par conséquent d'une incontestable utilité.

La licence a donné lieu à dix-sept examens subis par treize candidats, et ces examens ont valu le diplôme à cinq licenciés ès-sciences mathématiques, quatre licenciés ès-sciences physiques, et un licencié ès-sciences naturelles : ce dernier était un jeune Egyptien, M. Galeb, envoyé par son gouvernement à Montpellier pour y compléter ses études médicales ; il a fait preuve d'un savoir étendu et a mérité d'être admis avec distinction.

Le nombre des examens pour le baccalauréat ès-sciences

ces a été de 472, dont 332 pour le complet et 140 pour le restreint.

Sur les 332 aspirants au complet, 111, c'est-à-dire environ le tiers, étaient bacheliers ès-lettres : 178 ont été reçus, deux avec la mention *bien*.

Sur les 140 aspirants au restreint, 11 seulement ne possédaient pas le diplôme de bachelier ès-lettres : il y a eu 77 admissions et une seule mention *bien*.

Je ne veux pas laisser le rapport de M. Abria, sans y relever une plainte éloquente sur l'exiguité du local où les collections, les livres, les instruments, chèrement achetés, ne tiennent plus : « Nos armoires sont encombrées, dit-il, et nous avons dû, malgré l'espoir fondé de voir se réaliser enfin un établissement définitif, demander à l'Administration municipale, un logement dans le vestibule du local actuel, pour les livres que nous ne pouvons plus laisser déposés sur le parquet. »

Sur le parquet! dans le vestibule! Il faudra bientôt les mettre dehors. Mais non, la ville de Bordeaux ne le souffrira pas.

La Faculté des lettres se renouvelle par d'excellentes acquisitions; elle a vu débuter, l'an passé, et d'une manière brillante, dans la chaire de philosophie, un nouveau professeur qui a déjà marqué sa place, M. Liard, signalé d'avance par ses succès au Lycée de Poitiers. Elle empruntait en même temps au Lycée de Bordeaux, un de ses professeurs d'histoire, pour le charger d'un cours complémentaire de géographie, qu'il a savamment fait et qu'il doit continuer. Aujourd'hui, elle emprunte au même Lycée, ou plutôt elle lui enlève un jeune professeur de rhétorique, nommé suppléant de la chaire de littérature ancienne.

Ma promotion laissait cette chaire vacante, avec le décanat. Ils ont été donnés à M. Emile Burnouf, un nom cher à l'Université, illustré déjà deux fois, et dont l'érudition du nouveau titulaire est assurément digne de sou-

tenir l'honneur. Mais M. Émile Burnouf n'est pas venu; il a pris un congé, et l'exercice du décanat a passé dans les mains de mon plus ancien collègue et ami, du digne M. Roux, qui le méritait bien par ses longs et excellents services. La suppléance de la chaire est échue à M. Froument, lauréat de l'Académie Française, brillant docteur de la Faculté de Paris, qui n'a pas seulement professé la rhétorique avec éclat, dans notre Lycée, mais qui a déjà fait ses preuves, il y a quelques années, à la Faculté même, dans un cours complémentaire de littérature française qu'on n'a pas oublié. Je ne pouvais désirer un successeur plus capable... plus capable d'éclipser le vieux maître qu'il remplacera.

Je ne vous parlerai pas des cours de la Faculté des lettres durant l'année scolaire qui vient de s'écouler. Ils ont répondu à tout ce qu'on pouvait attendre du dévouement et du talent des professeurs. Les auditeurs y ont répondu, de leur côté, par leur empressement ordinaire. Les conférences préparatoires pour les maîtres répétiteurs, les maîtres auxiliaires et les étudiants libres, ont excité, parmi ceux qui en profitent, une émulation de travail nouvelle, et faite pour donner bon espoir.

Les examens de licence ont donné lieu à quatorze candidatures et à huit admissions. Ils ont offert cela de remarquable et d'heureux que le premier de chacune des deux sessions s'est trouvé être un étudiant en droit; à la session de novembre, M. Mortet; à la session de juillet, M. Pascal, nom qui ne vous est point inconnu, et qui m'autorise à dire au jeune licencié qui le porte : « Souvenez-vous que noblesse oblige ! »

Pour le baccalauréat ès-lettres, le flot monte encore: toujours on se persuade que l'on a atteint le plus haut degré de l'échelle, et toujours on reconnaît que l'on s'est trompé. Le nombre total des candidatures avait été, l'année précédente, de 1,040; il a été, cette dernière année, de 1,323. Il est vrai que, dans cette crue surprenante, la

masse s'est formée de trois affluents, dont le premier commence à peine à baisser, mais baîssera de plus en plus, jusqu'à ce qu'il tarisse, et dont les deux autres ont beaucoup grossi : le baccalauréat complet, le baccalauréat restreint, première partie, et le baccalauréat restreint, seconde partie. Les aspirants se sont distribués de la manière suivante :

Pour le baccalauréat complet, 818 candidatures au lieu de 864, chiffre de l'autre année.

Pour le restreint (1^{re} et 2^e partie), 515 candidatures, au lieu de 176.

Ce qui est à noter surtout, comme un résultat consolant, c'est que le nombre proportionnel des réceptions et des mentions honorables a haussé, aussi bien que le nombre total des candidats, et que c'est à la catégorie des candidats pour le scindé qu'appartient plus particulièrement l'honneur de cet heureux accroissement.

L'année antérieure avait donné lieu à 599 ajournements, à 441 admissions et à 43 mentions *assez bien* (complet et scindé).

L'année dernière a donné lieu à 702 ajournements, mais à 621 admissions et à 60 mentions *assez bien*, 10 mentions *bien* et 1 *très-bien*. Cette dernière espèce, très-rare, on la croyait perdue et elle se retrouve chez les aspirants au baccalauréat scindé, qui ont eu pour leur part 42 des mentions *assez-bien*, 7 des mentions *bien*, et cette prodigieuse mention *très-bien*.

N'est-ce pas là un symptôme du relèvement de nos études ?

« L'exposé de ces résultats, dit fort bien le Doyen, » M. Roux, se passe de commentaire. Les chiffres parlent » assez haut et prouvent surabondamment combien les » épreuves du baccalauréat scindé, dans leur fonctionnement déjà calme et suivi, ont été plus satisfaisantes que » celles du complet. Il n'en pouvait être autrement. Les » candidats au scindé apportaient à leur examen, non

» cette impatience d'en finir, de terminer brusquement
 » les études, qui trouble les candidats du complet et les
 » expose à de nombreux revers, mais la véritable prépa-
 » ration, la seule, en définitive, qui réussisse, celle de
 » classes régulièrement faites, celle d'un cours complet
 » d'études, commencé, suivi, achevé sans hâte, sans pro-
 » céder mnémoniques, dans le but d'acquérir, en y met-
 » tant le temps nécessaire, une instruction solide et
 » durable. »

Que l'exemple soit donné et imposé, comme il l'est déjà, par la direction du Lycée de Bordeaux; ce n'est que par des études complètes, et fortes parce qu'elles sont complètes, que notre Lycée est arrivé aux bons résultats qu'il obtient, non-seulement dans les examens du baccalauréat et dans les concours académiques, mais dans ces examens et ces concours supérieurs où il vient de remporter, cette année encore, de si beaux succès : dix admissions à l'École polytechnique et trois admissions, sur trois candidatures, à l'École navale, avec l'honneur d'avoir fourni le premier de la liste, l'élève *Caron*.

Vous me pardonnerez, Messieurs, de m'être étendu un peu sur la Faculté des lettres. C'est une vieille et chère habitude, dont j'ai su d'autant moins me défendre qu'on doit mettre, cette fois, ma partialité sur le compte de mes légitimes regrets.

L'École de médecine et de pharmacie de Bordeaux, dont il me reste à dire quelques mots, attend avec confiance sa transformation en Faculté. Elle a le droit d'y compter, après les décisions prises par l'État et par la Ville, après le travail approfondi de la Commission spéciale, nommée par l'Administration, après un sérieux examen des plans savamment dressés par l'architecte, après le rapport lumineux de M. Micé, le rapport également concluant de M. le Maire, et toutes les preuves du vif intérêt que le Conseil municipal, saisi en dernier lieu de l'affaire, prend

à cette importante question. Elle aboutira..... L'habile Directeur de l'École exprime le vœu que son compte-rendu soit le dernier qu'il ait à nous soumettre; nous exprimons, nous, l'espérance qu'après ce dernier s'ouvrira la série de ses comptes-rendus de Doyen.

En attendant, notre remarquable École, digne d'être comptée déjà comme une Faculté, continue d'avancer dans cette voie de progrès et de prospérité que les honnables prédécesseurs de M. H. Gintrac ont ouverte, que le vénérable M. Gintrac père a tant élargie, et qui s'élargit encore sous la direction d'un fils, entre les mains duquel l'héritage paternel ne saurait dépérir.

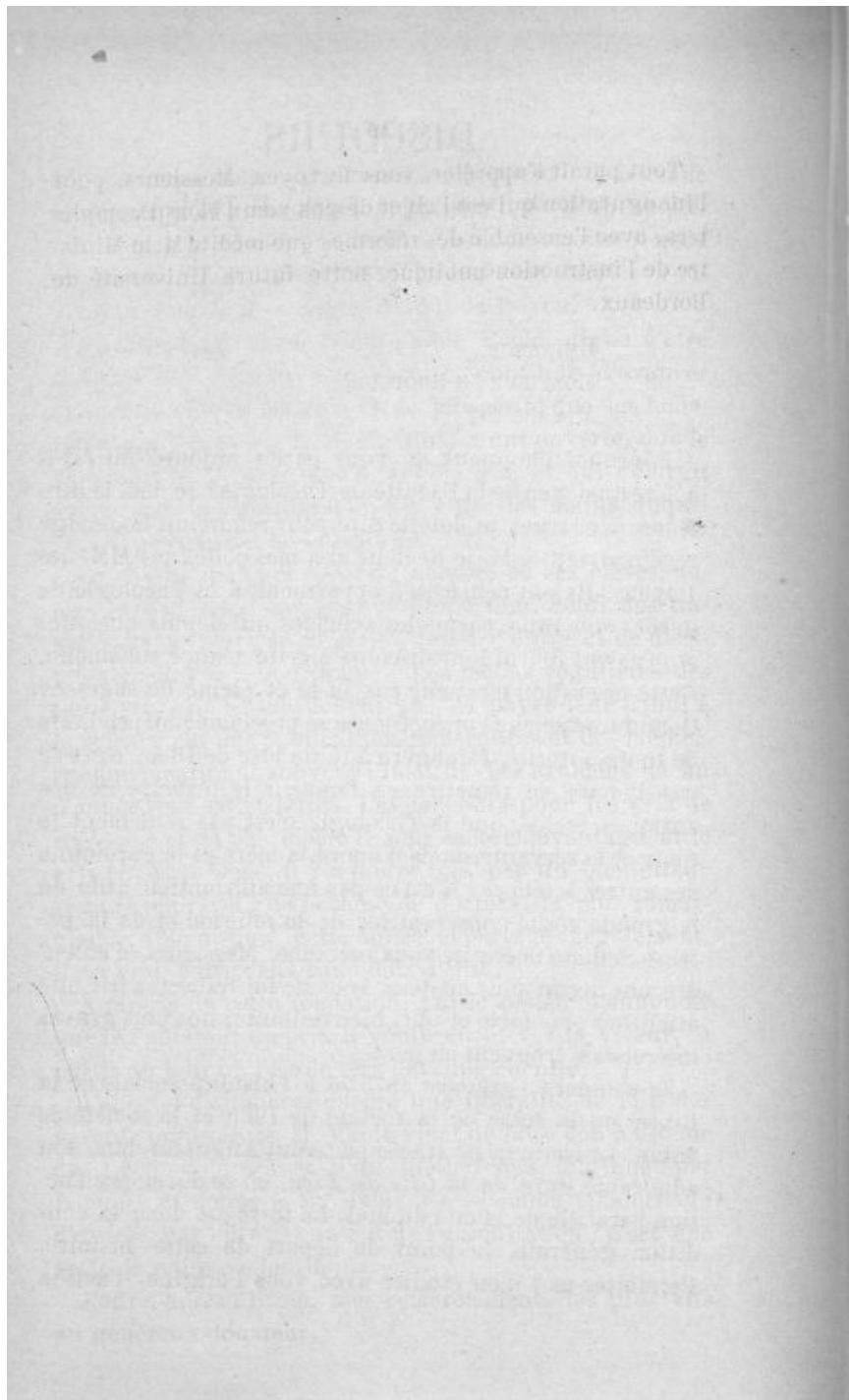
Le chiffre toujours élevé du nombre de ses élèves, auquel répond, dans une grande proportion, celui des travailleurs, ne met pas en péril l'esprit d'ordre et de discipline qu'on y sait traditionnel. Les leçons régulières des professeurs ne les empêchent pas de payer leur tribut à la science par des publications remarquées et des mémoires que mentionne souvent l'Institut. Les examens de fin d'année sont satisfaisants. Les concours pour les prix de médecine et de pharmacie le sont encore davantage, et le prix triennal fondé, il y a douze ans, par un bienfaiteur retraité, en faveur de la thèse de doctorat la plus remarquable, a été disputé, cette année, et partagé inégalement, il est vrai, entre deux candidats d'élite.

A propos de cette fondation, j'ai le plaisir d'annoncer que le fondateur du prix a voulu en éléver la valeur, à partir du jour où l'École sera devenue Faculté.

J'ai celui d'annoncer encore une liberalité de l'un des savants professeurs. M. Mabit vient de faire don à l'École de 1,500 volumes et d'un stéthoscope fabriqué par Laennec et donné à M. Mabit père, comme témoignage d'estime, par l'illustre auteur de l'auscultation : c'est une sorte de relique scientifique.

J'offre, après l'École, mes remerciements les plus vifs au généreux donateur.

Tout paraît s'apprêter, vous le voyez, Messieurs, pour l'inauguration qui est l'objet de nos vœux et qui complètera, avec l'ensemble des réformes que médite M. le Ministre de l'instruction publique, notre future Université de Bordeaux.



DISCOURS

de M. le Doyen de la Faculté de Théologie.

ÉMINENCE,
MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Pourquoi l'honneur de vous parler aujourd'hui est-il déferé au doyen de la Faculté de Théologie? Je dois le dire à ma décharge; je dois le dire pour rendre un hommage reconnaissant à M. le Recteur et à mes collègues MM. les Doyens. Ils ont pensé qu'il appartenait à la Théologie de garder son rang parmi les sciences qui depuis quelques années ont fourni leur discours à cette séance solennelle. Cette résolution n'est-elle pas juste et pleine de sagesse? Quand une science orgueilleuse se proclame indépendante de toute autorité, étrangère à toute idée de Dieu, n'est-ce pas l'heure de remettre en honneur le principe de nos antiques écoles, que la Théologie n'est pas seulement la sœur et la servante, mais d'abord la mère et la gardienne des autres sciences? N'est-ce pas une affirmation utile de la grande vérité conservatrice de la religion et de la patrie? Si donc nécessité vous incombe, Messieurs, d'entendre une leçon plus austère, vous ne lui refuserez pas une attention plus forte et plus bienveillante; nos plus graves intérêts s'y trouvent en jeu.

Je consacre l'exercice 1875-76 à l'histoire sociale de la Bible, ou la lutte de la société de Dieu et la société de Satan. La route m'est tracée par saint Augustin dans son admirable livre de la *Cité de Dieu*, où se développe l'action parallèle de la cité du mal. La lutte est donc la condition générale, le point de départ de cette histoire. Permettez-moi d'en étudier avec vous l'origine, l'action

et les résultats si lumineusement révélés par la Sainte-Ecriture.

Deux opinions divisent l'humanité sur sa propre existence. L'une dit avec Job : la vie est une lutte sans répit. L'autre déclare avec tous les irréfléchis : la vie passe vite; hâtons-nous d'en jouir, c'est un torrent rapide; laissons-nous emporter par son flot. D'une part, la doctrine de la résistance et de l'effort, de l'autre la théorie du laisser-aller et de la mollesse. Pour la première, l'homme est vicié, il faut le redresser. Pour la seconde, c'est la société qui est mauvaise, il faut la renverser. De quel côté la dignité humaine, la valeur morale, la sécurité des sociétés, est-il nécessaire de le dire ? Mais avant tout de quel côté l'irréécusable réalité ?

La lutte est l'état de l'homme; elle s'accuse en lui-même. « Je ne fais pas le bien que je veux ; mais je fais le mal que je ne veux pas. Si je fais ce que je ne veux pas, » ce n'est plus moi qui le fais, mais c'est la concupiscence qui habite en moi. Lors donc que je veux faire le bien, » je trouve en moi une loi qui s'y oppose, parce que la concupiscence qui nous porte au mal réside en moi. » Car je me plais dans la loi de Dieu, selon l'homme intérieur; mais en même temps je sens dans les membres de mon corps une autre loi qui combat contre la loi de mon esprit, et qui me rend captif sous la loi du péché qui est dans les membres de mon corps. Malheureux homme que je suis ! qui me délivrera de ce corps de mort ? » (1)

Quand saint Paul pousse cette profonde plainte de philosophie biblique et chrétienne, il n'est pas seul; l'humanité est derrière lui; et Ovide avec sa propre expérience, Pascal avec sa puissante logique, Lafontaine avec son pratique bon sens, s'unissent à ses gémissements.

(1) I Romains VII, 19-24.

Le fait est acquis : l'homme porte la lutte en soi. En vain les utopistes modernes s'ameutent contre lui ; il s'impose d'autant plus victorieusement, que les anciennes expériences s'enrichissent chaque jour des nouvelles expériences de sociétés plus malades.

Mais quelle est l'origine de ce fait ? Comment l'état de lutte s'est-il introduit dans le chef-d'œuvre de la création ? Le livre des révélations divines l'expose dans une splendeur inaltérable de logique et de raison. L'homme qui est esprit hante le monde des esprits. C'est naturel, et d'autant plus naturel qu'il est esprit avant d'être matière, et que le commerce des esprits lui convient plus encore que celui des corps. Ce monde des esprits constitue une hiérarchie. Et pourquoi pas ? De l'hysope au cèdre du Liban, de l'insecte au lion, de l'étoile au soleil, ne voyez-vous pas des gradations, des communications de lumière et de vie ? Il y en a de tels milliers que la science ne peut épuiser ni leur nombre ni leur profondeur. Et quelle mesure imposerez-vous donc à l'échelle ascendante et descendante des intelligences célestes ? Qui peut infliger un démenti à cette affirmation de l'existence du monde angélique : « J'étais attentif à ce que je voyais : un million » d'anges servaient l'Éternel et mille millions assistaient » devant lui (1). »

Or, en cette haute cour, une lutte éclate. « Il se donne » une grande bataille dans le ciel : Michel et ses anges » combattaient le dragon, et le dragon avec ses anges » combattaient contre lui. Mais ceux-ci furent les plus » faibles, et ils ne parurent plus dans le ciel (2) ». Quelle étrange défection, Messieurs ! Est-elle le rêve d'un visionnaire ? N'est-elle pas plutôt la mise en action de la plus simple, de la plus terrible vérité ? Dieu seul est immuable.

(1) Dan. VII, 9 et 10.

(2) Apoc. XII, 7 et 8.

Autour de lui toute stabilité peut être ébranlée, toute sainteté faillir, toute volonté osciller, toute principauté déchoir de son rang (1) ! Rien ne prémunissait la nature angélique contre la tentation d'orgueil si ce n'est une étroite adhésion à son créateur. Sa grandeur même lui était un danger, si elle la considérait en soi. Il lui suffisait d'un instant pour s'attribuer le don de Dieu, s'attaquer à sa gloire et se constituer en révolte contre lui.

Ainsi s'accomplit cette lutte, mère, cause et type de toutes les autres. D'une part, en effet, Satan jeta le cri d'indépendance : « Je serai égal au Très Haut. » (2) D'autre part, Michel, par la signification mystérieuse de son nom, donna le signe de la victoire : « Qui est égal à Dieu ? » La question d'égalité se pose dès le début des choses, et elle se décide bientôt pour entraîner l'humanité à sa perte dans la personne de ses chefs Adam et Eve : « Vous serez » égaux à Dieu, sachant le bien et le mal. » (3)

Est-il possible, Messieurs, de fermer les yeux à l'étonnante exactitude de cette révélation ? Égalité ! ce mot, auquel se résument toutes les révolutions du monde, ce mot divin, ce mot satanique ; ce mot si vrai et si comprimant quand il saisit les équations indéniables entre les êtres créés ; si faux et si dissolvant quand il se pose en antagonisme à toute autorité ; ce mot qui rappelle tout à la fois et des droits célestes et des violences sanglantes ; ce mot, la Sainte-Écriture nous le livre, et avec lui le secret de toutes les luttes de l'humanité.

On est ramené au même point de départ, Messieurs, quand on parcourt l'histoire de ces luttes, tellement constantes, tellement générales, qu'elles se lient en une seule sans trêve et sans merci. Leurs causes secondaires

(1) Job. IV, 18, XV, 15.

(2) Petr. II, 4.

(3) Jud. VI. Luc I, 51-53.

sont multiples; nul ne songe à le nier. Leurs formes se modifient avec les temps. A l'historien, au politique d'en rechercher les différences, d'en constater les effets. Mais ce qui ne doit jamais être perdu de vue, c'est que derrière ces questions qui s'agitent et avec la parole et avec le glaive se cache toujours la question religieuse et morale, la lutte de Satan contre Dieu. C'est encore une affirmation divine : « D'où les guerres et les disputes parmi vous? » N'est-ce pas de vos passions qui combattent contre votre chair ? » Tout le secret de la paix n'est-il pas dans ce mot : soumission à Dieu et résistance à Satan ? (1)

Et si cette affirmation vous paraissait trop absolue, voyez comment s'analysent facilement avec elle toutes les grandes commotions des peuples. N'était-ce que le sort des langues, des arts, des colonies nouvelles qui se jouait à Babel? N'était-ce pas d'abord la destinée des deux fractions de l'humanité allant l'une à l'idolâtrie, l'autre au vrai Dieu? Israël secouant le joug de l'Égypte, guerroyant pendant quarante ans pour se créer un sol, n'avait-il d'autre but que de se constituer en nation, ou dans l'unité de nation ne cherchait-il pas l'unité de religion? A quoi aboutissent les royaumes d'Assyrie et leurs gigantesques efforts contre un petit peuple qu'ils ont souvent battu, mais jamais réduit, si ce n'est à un royaume universel, qui est un royaume de foi, d'idée religieuse? Dans le combat sans pareil de l'Empire Romain avec le Christianisme naissant, qui pourrait le nier, l'enjeu n'est-il pas une doctrine, un culte, le culte de Dieu contre le culte de Satan! Depuis un siècle, une action furieuse s'est engagée dans la presse, à la tribune, dans les cabinets, sur les champs de bataille, pour substituer du neuf à toutes les vieilles et antiques choses. A l'heure où nous sommes, au fond de tous les intérêts qui se remuent, de toutes les pas-

(1) Jacob IV, 1, 7.

sions qui les attaquent, ne sentez-vous pas que le plus grand intérêt, la plus forte passion, la préoccupation la plus grave, c'est l'affirmation ou la négation religieuse? Il ne faudrait pas borner le nom de guerres de religion à celles où la religion était l'objet directement débattu. De toutes les autres, peut-on en citer une seule qui n'ait apporté ou enlevé un élément ou au règne de Dieu, ou au règne de Satan?

Ne croyez pas, Messieurs, qu'en ramenant ainsi toute l'histoire sociale à un problème unique, nos livres saints manquent à son étendue et à sa profondeur. L'unité n'a jamais rien amoindri; et quand en son nom ils mettent la main sur les faits et gestes de l'humanité, ce n'est ni pour en négliger, ni pour en mépriser aucun, mais pour les ranger dans leur ordre d'importance et de résultat, pour mettre à leur tête celui qui doit conduire les autres à une fin commune et indéfectible. Saint-Paul avec la philosophie profonde qui ne manque jamais à l'inspiration surnaturelle, dit que les siècles ont été adoptés, arrangés par le verbe et pour le verbe de Dieu (1). Mot admirable, d'une richesse incomparable de sens, qui renferme la synthèse de la création produite où le Verbe est tout comme auteur et comme type, et de la création conservée, où le Verbe fait homme, le Christ est tout comme Sauveur, centre et roi. Dans ces siècles dont aucun n'est excepté, il n'y a rien qui ne s'adapte à lui par adhérence ou par opposition. La politique combine pour Lui ou contre Lui; la science l'affirme ou le nie; l'art s'illumine ou se dépouille de ses splendeurs; l'action militaire, commerciale et industrielle s'associe ou se ravit aux victoires, aux découvertes et aux travaux de son règne.

La lutte de Satan contre Dieu est donc le fait culminant d'où l'on apprécie, dans tout son ensemble, comme dans

(1) Hebr. XI^e, 3.

tout ses détails le mouvement social des peuples. « Monte sur le Moria, disait le Seigneur au Père des croyants, et de là je te ferai compter au septentrion et au midi, à l'orient et à l'occident, plus nombreuses que les étoiles du firmament et que les grains de sable des rivages de l'Océan, les générations humaines, leur suite, leurs destinées heureuses et malheureuses et la source de leur bénédiction ou de leur malédiction (1). » Cette magnifique vue est réservée à tout homme qui sait s'élever au dessus des considérations basses, exclusives et égoïstes. A mesure qu'on atteint des sommets plus élevés, l'horizon s'agrandit, l'air est plus transparent, et la terre s'étend plus soumise au regard. Plus aussi on consent à se placer au dessus des choses terrestres pour saisir le plan divin dans la lutte du bien et du mal, mieux on redescend ensuite vers elles avec des appréciations exactes et fécondes.

Quel est enfin, Messieurs, le résultat de cette universelle et éternelle lutte ? Il est, en définitive, unique comme elle, et il se traduit par ces mots de l'Apocalypse, qui après avoir signalé le combat, chante la victoire : « Main- » tenant est établi le salut, la force, le règne de notre » Dieu et la puissance de son Christ. » (2) Paganisme, hérésie, invasion des barbares, corruption des mœurs, rationalisme, libre-pensée, autant de duels prodigieux et manifestes entre le christianisme et l'homme ennemi, entre Jésus-Christ et Satan. Parfois deux peuples en guerre confient leurs destinées aux chances d'un combat singulier. Le peuple Hébreu vainquit avec David, le peuple Romain avec les derniers des Horaces. Les destinées de l'humanité ne tiennent-elles pas à une condition pareille ? Les livres saints nous font assister à la lutte de Job avec Satan, et quarante siècles après, à la lutte de

(1) Gen. XXII, 17, XIII, 14-16.

(2) Apocalypse XII, 10.

Jésus-Christ avec Satan. Est-ce par hasard que le monde est appelé, à ces deux extrémités, au même spectacle, à la même victoire, même victoire par les mêmes armes, foi, patience, humilité, par les ressemblances du double vainqueur Dieu avec Job, le Dieu en Jésus.

De Maistre qui a écrit une si haute philosophie de la guerre, ne craint pas d'avancer que rien n'est indéfinissable comme la force qui en détermine le succès et le succès lui-même. « Je faisais un jour cette question, dit-il, à un militaire de premier rang : « Dites-moi, Monsieur le général, » qu'est-ce qu'une bataille perdue ? Je n'ai jamais bien compris cela. Il me répondit après un moment de silence : je » n'en sais rien. Et après un second silence, il ajouta : c'est » une bataille qu'on croit avoir perdue. Rien n'est plus » vrai.... Ce n'est pas même toujours à beaucoup près le » jour où elles se donnent qu'on sait si les batailles sont » perdues ou gagnées; c'est le lendemain, c'est souvent » deux ou trois jours après. » (1)

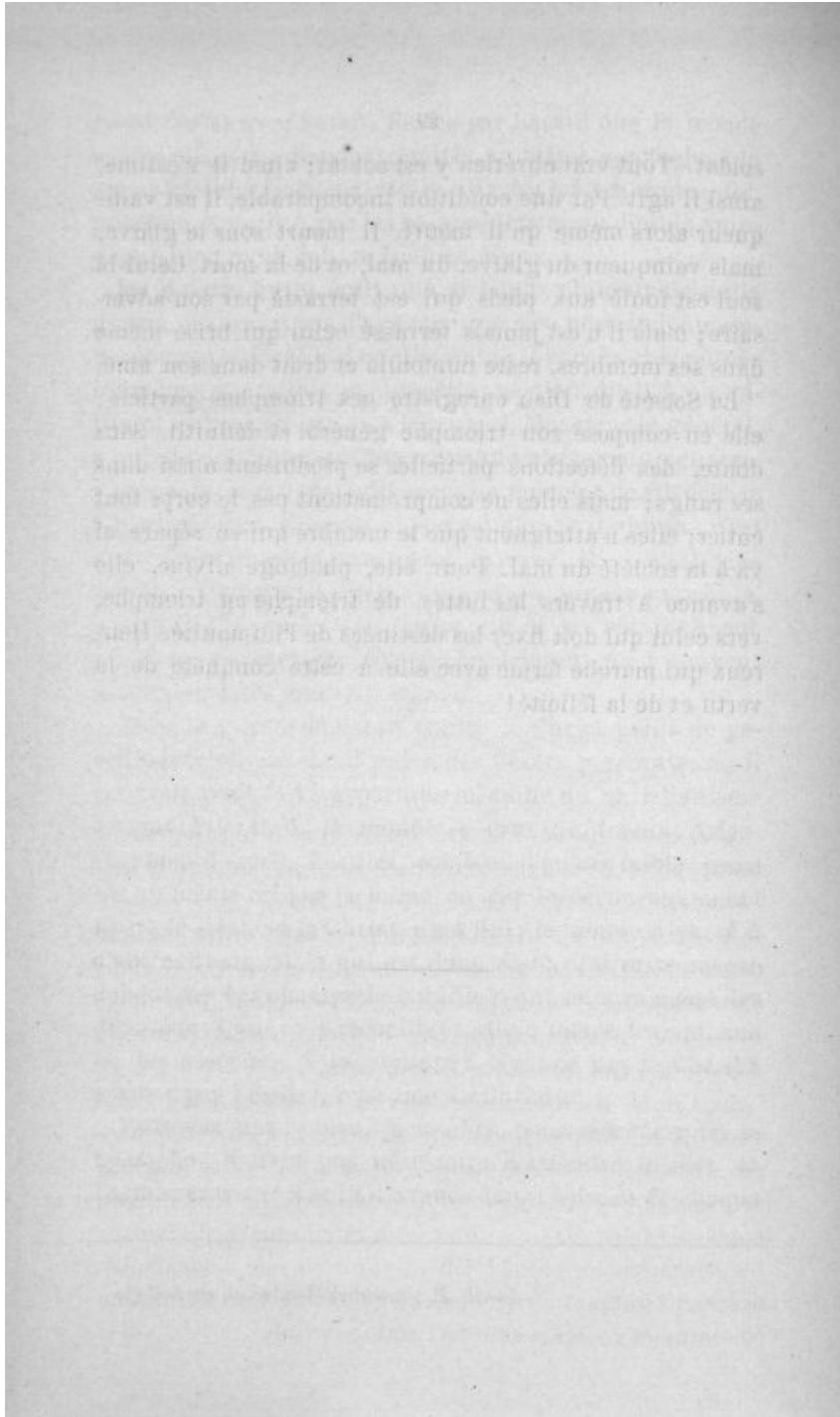
Dans la guerre de Satan contre le Christ point de pareille incertitude. Le dernier des Césars persécuteurs, il est vrai, avait fait frapper une médaille au christianisme détruit. Plus tard, le monde se crut un instant Arien. Combien d'esprits hostiles, combien d'autres faibles poussés au même cri par la haine ou par le découragement ! Entre le siècle et le Christ, c'est fini; le monde a passé à d'autres dieux. Mais qui est donc resté, qui reste encore debout sur ces champs de bataille ? qui en a ramassé les dépouilles ? qui en a recueilli et sauvé même les vaincus en les associant à la victoire ? N'est-ce pas le Christ ? n'est-ce pas l'Église, royaume du Christ ?

Et remarquez-le bien, Messieurs, pour constater ici le triomphe, il n'est pas nécessaire d'attendre le sort de l'armée entière ; il se lit d'avance dans l'épisode de chaque

(1) Soirées de Saint-Pétersbourg II, 41-43.

soldat. Tout vrai chrétien y est soldat; ainsi il s'estime, ainsi il agit. Par une condition incomparable, il est vainqueur alors même qu'il meurt. Il meurt sous le glaive, mais vainqueur du glaive, du mal, et de la mort. Celui-là seul est foulé aux pieds qui est terrassé par son adversaire; mais il n'est jamais terrassé celui qui brisé même dans ses membres, reste immobile et droit dans son âme.

La Société de Dieu enregistre ces triomphes partiels; elle en compose son triomphe général et définitif. Sans doute, des défections partielles se produisent aussi dans ses rangs; mais elles ne compromettent pas le corps tout entier; elles n'atteignent que le membre qui se sépare et va à la société du mal. Pour elle, phalange divine, elle s'avance à travers les luttes, de triomphe en triomphe, vers celui qui doit fixer les destinées de l'humanité. Heureux qui marche ferme avec elle à cette conquête de la vertu et de la félicité!



RAPPORTS DE MM. LES DOYENS

ET DE

M. LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE

DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

SUR LES TRAVAUX ET LES EXERCICES

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1874-1875

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. CIROT DE LA VILLE, doyen.

MONSIEUR LE RECTEUR,

MESSIEURS,

Les cours de la Faculté de Théologie régulièrement tenus, présentent dans leur enseignement l'ensemble suivant :

M. le Professeur de dogme, observant l'ordre logique des matières, de Dieu Créateur, dont il avait traité, dans l'année précédente, a passé à Dieu Rédempteur. Deux dogmes d'une importance capitale s'offraient, sous ce titre, à son étude : la Chute et la Rédemption.

La Chute, il l'a exposée dans ce qui l'a précédée, l'état primitif de l'homme, puis dans sa nature et ses conséquences. Il l'a défendue contre les systèmes qui nient le péché originel et l'existence des esprits mauvais. La Rédemption suppose l'Incarnation qui projette une lumière si vive sur les destinées humaines. Du Calvaire où elle s'accomplit, descend l'humanité régénérée, et dont la transformation soudaine et radicale atteste l'action divine.

M. le Professeur de morale, traitant des Actes humains, est à exposé les modifications sous l'influence de l'ignorance et des passions, et surtout la moralité et la responsabilité qui en est la conséquence. Ces actes ont besoin de règles; Dieu les leur a données dans la conscience et la loi : la conscience, vraie faculté de l'âme, lumière puissante, mais susceptible d'altération et d'erreur; la loi, règle et supplément de la conscience, autorité soit divine et révélée, soit humaine et ecclésiastique, imposant et indiquant à chaque homme ses divers devoirs. Devant elle tombent en poussière les théories matérialistes et révolutionnaires dont on empoisonne le peuple.

M. le Professeur du droit ecclésiastique a exposé les lois organiques de la hiérarchie catholique. L'Eglise a été revêtue par N.-S. Jésus-Christ d'un double pouvoir : d'ordre ou de ministère, par lequel elle pourvoit à la sanctification des âmes; de juridiction et de gouvernement pour conduire à sa fin la Société chrétienne. Ces deux pouvoirs se distinguent par leur objet et par leurs lois spéciales. A l'un, appartiennent les dispositions, les droits, les obligations du sacerdoce, et entr'autres, le célibat, cette gloire propre de l'Eglise catholique. L'autre pouvoir comprend tous les dignitaires de l'Église, par lesquels elle maintient parmi ses fidèles la vérité et la justice. De là ressort cette conclusion, que par sa hiérarchie si unie et si forte, l'Église réalise dans le monde sa mission divine.

M. le Professeur d'Écriture Sainte a continué l'étude de l'homme, d'après la Bible. Après avoir considéré les tristes mais admirables détails de sa chute dans le récit sacré, il fallait le voir dans sa régénération. Déchu en son intelligence, en sa volonté, en son corps et ses sens, il apparaît soit dans la promesse, soit dans la réalisation du christianisme, réhabilité dans la foi, la raison, la science, la conscience, la vertu, le mérite. Il reprend une dignité, un honneur, une élévation de sainteté et de gloire, retracés en deux types principaux de l'humanité : Jésus-Christ

et la Vierge Marie, sa mère. Adam et Ève, types et sources de dégénérescence, sont remplacés par Jésus et Marie, les deux modèles de l'humanité réhabilitée.

M. le Professeur d'histoire ecclésiastique et de discipline a continué l'histoire des Papes d'Avignon, de Clément VI à Grégoire XI. Rien n'y est plus digne de remarque que les efforts de ces derniers Pontifes pour reconquérir Rome et les États de l'Église, en proie à ces princes qui pratiquaient le machiavélisme avant que Machiavel en eût écrit la théorie. Parmi les hommes qui les ont aidés, le cardinal Albemarle occupe une place qu'il était utile de faire ressortir.

Après cette action de la Papauté en face du Schisme d'Occident, se présente la papauté en face de la révolution. La révolution se prépare par la suppression de la compagnie de Jésus, soutenue par Clément XIII, abandonnée par Clément XIV. Vingt ans après, Pie VI oppose ses protestations et ses oracles aux crimes de la révolution. Pie VII s'efforce de les réparer par le concordat, dont les articles organiques avec leurs étranges épisodes, ont malheureusement gâté les résultats.

M. le Professeur d'éloquence sacrée a occupé ses premières leçons par l'étude des écrits de Fénelon. Comme orateur, il a laissé peu de traces dans la chaire chrétienne, mais on ne peut méconnaître l'élévation de pensée et la tendresse de cœur qui se trouvent dans sa correspondance, ses œuvres spirituelles, et jusque dans ses œuvres purement littéraires. Massillon, dans son Petit Carême et tout son cours de prédication, offre tout à la fois un modèle d'éloquence, une source de discussions théologiques, et un tableau historique des cours de Louis XIV et de Louis XV. Après la mort de Massillon, la chaire chrétienne modifie les formes de son enseignement. Les œuvres rationalistes de Voltaire et de Rousseau l'obligent à remonter à l'apologie de la foi, combattue par les derniers philosophes comme elle l'avait été par les

anciens. Les efforts de ses orateurs sont secondés par des hommes à qui ils ont inspiré la même pensée, comme de Maistre et Chateaubriand.

Ce solide enseignement a été suivi par un total de 9,615 auditeurs qui, partagés entre 135 leçons, offrent une moyenne de 72 auditeurs par leçon, mais en observant que les cours d'histoire et d'éloquence sacrée réunissent toujours un public beaucoup plus nombreux.

La Faculté, pour la première fois, a eu une véritable session pour la collation des grades. Elle n'avait vu précédemment que des candidats isolés. En juillet dernier, elle a pu compter un docteur, M. de Bentque, directeur de l'institution de Saint-Martin-de-Pau; deux licenciés, M. Libouroux, aumônier du collège de Cognac, et M.^e Roux, élève du Grand-Séminaire de Bordeaux, ce dernier admis *cum majori laude*; trois bacheliers, M. de Montigny, professeur au collège ecclésiastique de Saint-André-de-Cubzac, et MM. Lafargue et Allain, vicaires à Sainte-Marie de Bordeaux, tous admis *cum summa et majori laude*. Le jury a été unanime à exprimer sa satisfaction de l'ensemble remarquable des examens et des thèses.

Le 10 novembre dernier, la Faculté recevait encore comme candidats au doctorat MM. De Lalande, Paploré et Loth, chargés de cours à la Faculté de Théologie de Rouen, qui, sur l'autorisation de M. le Ministre de l'instruction publique, se présentaient pour la soutenance de leur thèse doctorale. La clarté, l'érudition, l'ordre qui distinguent ces thèses, et la manière solide et brillante avec laquelle elles ont été soutenues révélaient des professeurs émérites, habitués à ces matières, et n'ont laissé aucun doute au jury sur leurs droits au certificat d'aptitude au diplôme de docteurs.

La Faculté se réjouit d'avoir pu contribuer à ramener sa sœur de Rouen à une situation plus complète, et de favoriser par ses grades le zèle des études théologiques. Elle ne peut toutefois oublier que ce résultat n'est pas en-

tier et qu'à la double et entière valeur de ces grades, manque le caractère canonique. Le Doyen a recueilli à Rome l'espérance que cette validation de l'Église pourrait être accordée, et à Paris, de la bouche de M. le Ministre, le désir de l'obtenir. Tous les professeurs ne forment qu'un même vœu de voir bénis et fécondés par l'Église des travaux qu'ils ne soutiennent que pour elle comme pour la France.

Deux nouveaux professeurs sont venus s'y associer : M. Thibaut, comme successeur dans la chaire de morale, de M. Fourestey, qui a pris une retraite, noblement acquise par un long enseignement, et scientifique, et théologique, et que nous conservons comme professeur honoraire; M. Callen, qui après trois ans de digne suppléance, a occupé la chaire laissée vacante par la mort de M. Sabatier.

En M. Sabatier, la Faculté ne perdait pas seulement le professeur d'éloquence sacrée, mais encore le Doyen, qui, pendant quarante ans d'enseignement ou de direction, a fait de la Faculté l'objet de ses affections, de ses travaux et de son zèle. En lui succédant comme Doyen, puissé-je aider notre institution à remplir son importante et sainte mission !

La mort de M. Sabatier a enlevé au budget de la Faculté le supplément qui avait été ajouté à son traitement par suite du classement dont seul il avait bénéficié dans la Faculté de Théologie. Ne m'est-il pas permis d'émettre le vœu que cette somme soit conservée à la Faculté et reversible sur ses membres ? Alors d'ailleurs que des conditions difficiles de vie matérielle ont fait sentir la nécessité d'une augmentation pour les professeurs des autres Facultés déjà mieux traités, n'est-il pas juste que les professeurs de théologie profitent en proportion de l'amélioration générale ?

FACULTÉ DE DROIT

M. COURAUD, doyen.

MESSIEURS,

Les Doyens de l'Université de Bordeaux se sont interdit la parole dans la séance de rentrée des Facultés, c'était peut-être méritoire dans notre Gascogne où on aime fort à parler; j'ai subi cet usage qui est loin d'être général, mais mon esprit ne saurait y adhérer. Le Doyen de la Faculté de Droit a un public; c'est même quant au nombre le public principal de cette séance qu'on veut si brève, comme si l'Université se défiait de l'intérêt qu'elle inspire; j'ai toujours tenu à parler à mes étudiants dans cette circonstance, et l'École s'en est quelquefois bien trouvée! Aujourd'hui j'y aurais tenu plus que jamais, on le comprendra!

On raconte que sous l'Empire, je parle de l'empire romain, l'opposition, même celle des philosophes, ne demandait guère qu'une liberté, la plus petite de toutes, celle de ne rien dire, *tacere liceat*.

Je ne me pique pas de stoïcisme pour bien des raisons, entre autres parce que l'honnête homme ne se pique de rien, comme parlait notre ancienne et exquise société. Mais dans tous les temps et sous tous les régimes, j'aurais aimé à dire ma pensée, quand ma position m'y invite si bien, sur un sujet qui me tient au cœur. J'aurais aimé à parler, en tout respect de la loi, de cette vieille université qui m'a si paternellement accueilli il y a déjà bien des années.

Après l'expression de ce regret qui reviendra tous les ans, j'aurai peu de choses à dire; comme les peuples heureux, la Faculté n'a point d'histoire cette année, elle s'affermi et se développe, ses élèves augmentent, ils ont déjà du succès dans les concours d'agrégation, comme M. Cuq, qui, formé par la Faculté, s'est déjà assis parmi

maîtres; elle a des succès répétés dans le concours général des Facultés. Elle envoie à sa plus jeune sœur des agrégés éminents comme M. Garraud, que nous avons prêté à Lyon, mais non point donné, j'en ai la promesse formelle. Quand il lui faut un professeur de procédure, elle trouve dans son sein un jeune agrégé en qui la pratique des affaires s'unit à l'art de bien dire. Elle en trouvera d'autres également distingués pour des besoins nouveaux.

Tout est à souhait : l'esprit de l'école est cet esprit inattaquable que louait le Doyen de la Faculté de Paris dans une harangue qui rappelait par sa dignité les anciennes remontrances; la tenue de nos élèves est admirée, le mot n'est pas trop fort, dans cette cité si calme et si sûre d'elle-même.

Cet ensemble imposant n'aurait pas besoin de bienveillance; il pourrait se contenter de la justice à laquelle il a droit; il a pourtant rencontré une bienveillance qui l'a pénétré.

Le prince de l'Église qui achève ici le plus long et le plus noble apostolat, au milieu de la vénération publique, nous a rendu un témoignage qui a conquis nos coeurs; c'est par de tels actes, par de telles paroles qu'on nous gagnerait si nous avions à être gagnés.

Je remercie Son Éminence au nom de la Faculté de Droit; elle nous connaît, et elle sait ce que signifie, de notre part, ce très-respectueux et très-reconnaissant remerciement.

Le dirai-je, à ce propos, plus je vais, Messieurs, et plus je me confirme dans cette pensée qui ne saurait être vaine, puisqu'elle est tirée des Saints Livres, c'est qu'en définitive c'est la douceur et la charité qui mènent le monde!

Beati mites corde quia possidebunt terram!!

Que me parle-t-on de la théorie de la force, de la violence patente ou cachée, des succès de l'invective.

Je m'en tiens au plus grand conseil de gouvernement

des âmes et j'ajouteraï des nations qui ait été donné au monde. Et j'admire toujours combien peu les gouvernants, les politiciens, les administrateurs, les oppositions, se doutent de ce grand précepte, car c'en est un: Aucune force ne vaut celle-là pourtant, Messieurs; le droit de l'humanité si grande et si faible tout à la fois, ce n'est pas seulement la justice, c'est aussi la bonté, c'est ce que veut dire ce grand mot de charité qui est tout l'Évangile! On ne gouverne pas seulement les hommes avec cet esprit qui fut celui du divin maître, on les gagne; ce qui est la grande manière en fait de gouvernement.

Vous en jugerez à nos œuvres, vénérable Éminence.

Voici maintenant, Messieurs, et pour ne pas vous fatiguer, les quelques chiffres qui résument notre situation. Un mot d'abord du nombre de nos étudiants.

La moyenne, cette année 1875, est de 433.

La moyenne de 1874 n'était que de 407 1/2. C'est un grand progrès, j'ai la confiance que la loi nouvelle ne l'arrêtera pas; dans tous les cas, nous n'en avons point encore senti les effets.

FACULTÉ DE DROIT

Tableau statistique des inscriptions et des examens pendant l'année scolaire 1874-1875.

EXAMENS

Épreuves subies.....	625	Boules blanches	788
Admissions.....	572	— rouges.....	1,352
Ajournements.....	53	— noires.....	227

En août, l'ensemble des examens a produit 469 boules blanches, 602 rouges et 127 noires; ce qui fait: *Blanches*, 38 pour cent; — *Rouges*, 52 pour cent; — *Noires*, 9 pour cent.

Élèves qui ont obtenu l'unanimité de boules blanches :

1^{er} Examen de Baccalauréat. — MM. Bardie, Pelleport, Séna, Eyquem, Cherfils, Leproust, Sala, Baudon, Brejon, Haurigot, Imbert, Larousse, Fonade, Roy, Lescouzères.

2^e Examen de Baccalauréat. — MM. Marx, Drilhon, J. Marc, Cavaillé, Duvau, Biseuil, Rambaud.

1^e Examen de Licence. — MM. Alauze, Gaultier, Klecker, Plantéau, Léon, Seguin, Mégret, Brun, de Percin.

2^e Examen de Licence. — MM. Alauze, Léon, Plantéau, Brun, Klecker, Beau, Parenteau-Dubeugnon.

Thèse de licence. — MM. Eyquem, Klecker, Dabas, Léon, Beau, Lacroix, Parenteau-Dubeugnon, Plantéau, Alauze, Autran, Seguin, Josselin, Mégret, Godet.

1^r Examen de Doctorat. — MM. Barde, Duret, Buhan, Eyquem (Albert), Mortet.

2^e Examen de Doctorat. — MM. Dolhassarry, Desbonne, Laurent, Vandier, Faure, Peraldi.

Thèse de Doctorat. — M. Laurent.

Capacité. — MM. Hérard, Clerc.

Ont obtenu les éloges de la Faculté :

MM. Séna, Marx, Cavaillé, Klecker, Dabas, Parenteau-Dubeugnon, Plantéau, Leproust, Imbert, Rambaud, Alauze, Beau, Seguin, Laurent, Courau, Gaultier, Vandier, Faure.

Relevé des inscriptions en 1875.

Trimestre de janvier.... (1 ^{er}).....	444
Trimestre d'avril..... (2 ^e)	478
Trimestre de juillet..... (3 ^e)	413
Trimestre de novembre (4 ^e)	408 (1)
Total.....	<u>1.743 étudiants.</u>
Nombre moyen pour chaque trimestre.....	433

(1) L'inscription de novembre se fut élevée bien au-delà du chiffre de 408, si nous avions pu inscrire un bon nombre de bacheliers, reçus après le 20 du même mois, dans une session qui s'est exceptionnellement prolongée jusqu'au 4 décembre.

FACULTÉ DES SCIENCES

M. ABRIA, doyen.

MONSIEUR LE RECTEUR,

Permettez d'abord à ma vieille amitié de vous souhaiter la bienvenue au nom de la Faculté des Sciences et de vous exprimer combien elle a été heureuse de vous voir appelé à la tête de l'Académie de Bordeaux. Les nouvelles relations que nous aurons ensemble, dans les fonctions élevées qui vous ont été confiées, seront toujours, de notre part, sympathiques et dévouées, et, j'en suis bien certain, de la vôtre, ce qu'elles ont été dans le passé, bienveillantes et affectueuses. Le regret du départ de votre excellent prédecesseur a été adouci par l'avancement important qui lui a été accordé et par l'espérance bien fondée qu'il retrouvera à Caen l'estime générale dont il jouissait à Bordeaux, et qu'il a su se concilier pendant son court séjour au milieu de nous.

En commençant ce rapport, je dois payer un tribut de souvenir et de regrets à notre ancien collègue, M. Le Besgue, enlevé, il y a quelques mois, à la science et à ses amis, à la suite d'une courte maladie que son âge avancé a contribué à rendre mortelle. M. Le Besgue, nommé professeur de calcul différentiel et intégral à la Faculté lors de sa création, y est resté près de trente ans et ne l'a quittée que pour prendre sa retraite. Des recherches nombreuses et originales sur la théorie des nombres l'avaient signalé au choix de l'administration supérieure et lui firent obtenir au bout de quelques années le titre si envié et si honorable de correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut pour la section de géométrie. Son enseignement ne pouvait avoir au dehors un grand retentissement : il a été renfermé dans un petit cercle d'élèves qui ont toujours conservé le meilleur souvenir de leur excel-

lent professeur. Son nom vivra parmi eux et parmi tous ceux qui s'occupent des sciences mathématiques. Son successeur, M. Hoüel, se propose de publier une notice sur ses travaux dans le bulletin de bibliographie et d'histoire des sciences du prince Boncompagni.

Les cours de la Faculté, consacrés autant que possible, à la préparation aux diverses licences, ont eu pour objet les questions portées aux programmes : l'étendue de ces derniers ne permet pas ordinairement de les parcourir en totalité dans les leçons réglementaires. MM. les Professeurs n'hésitent pas à s'imposer un surcroît de travail pour faire parcourir à leurs auditeurs le cercle entier des matières exigées.

Le calcul différentiel et intégral, la mécanique rationnelle, ont été exposés par MM. Hoüel et Lespiault.

Le professeur de physique a fait connaître les phénomènes et les théories de l'optique ondulatoire et de la chaleur rayonnante. Il a insisté sur la théorie mécanique de la chaleur et sur les nouvelles notions introduites depuis quelques années en électricité statique et dynamique.

M. Baudrimont, professeur de chimie, a étudié dans les leçons du soir les séries nombreuses des composés organiques et dans celles du jour les diverses méthodes d'analyse chimique.

M. Perez, professeur de zoologie et de physiologie animale, a parlé, dans l'une des leçons hebdomadaires, des invertébrés, dont il a fait une étude complète; dans la leçon du soir, il a d'abord présenté les principes généraux de la classification dans la série animale et a passé ensuite en revue les diverses familles des oiseaux.

M. Raulin, professeur de géologie et de minéralogie, s'est occupé, avec les aspirants à la licence ès sciences physiques, des principes de la minéralogie et des caractères des minéraux. Les leçons du soir du premier semestre ont été consacrées à la géologie et ont eu pour objet l'étude des propriétés générales du globe terrestre et la classifi-

cation des forces géologiques. Les premiers principes de la botanique, c'est à-dire l'étude des tissus et des organes élémentaires des végétaux, des racines et de la tige, des feuilles et des bourgeons, de la fleur et des fruits, ont été exposés dans les leçons du soir du second semestre.

Ce tableau des cours serait incomplet si je ne mentionnais vingt manipulations de physique et vingt-six de chimie, exécutées par les aspirants à la licence, au nombre de quatre en général, qui ont suivi les leçons préparatoires à la licence ès-sciences physiques.

Un crédit supplémentaire de 5,000 fr. accordé à la Faculté sur les fonds de l'exercice 1874 a permis aux professeurs de consacrer 2,500 fr. environ à l'achat de nouveaux instruments ou d'objets de collections, 700 fr. à des produits chinois, le reste, soit 1,800 fr., à l'acquisition de livres. Nos armoires sont encombrées et nous avons dû, malgré l'espoir fondé de voir enfin se réaliser la promesse d'un établissement définitif, demander à l'administration municipale un logement dans le vestibule du local actuel pour les livres que nous ne pouvons laisser plus longtemps déposés sur le parquet. Nous espérons que notre demande sera favorablement accueillie, et que la dépense à laquelle elle donnera lieu sera considérée seulement comme une anticipation sur celle plus considérable qu'entraînera la construction des Facultés nouvelles.

Je comptais, il y a deux ans, dix examens pour la licence et huit seulement en 1874. La dernière année scolaire en offre dix-sept, subis par treize candidats. La différence entre le nombre des examens et celui des candidats provient de ce que chaque épreuve peut être divisée en deux, correspondantes aux deux parties principales de chaque programme, et quideplus peuvent être subies, la première, dans une session, la seconde, dans la session suivante. Pour que le tableau des actes de la Faculté soit complet, je suis obligé d'indiquer le nombre des examens subis devant elle, bien que ce nombre soit quelquefois supérieur à celui des candidats.

Deux jeunes professeurs, M. Bouant, du Lycée de Périgueux; M. Sarthou, de celui de Pau; trois maîtres répétiteurs du Lycée de Bordeaux, MM. Blain, Brunet, Musset, ont emporté le grade de licencié ès sciences mathématiques. Les derniers avaient suivi les cours de la Faculté; les deux autres avaient préparé seuls leur examen en s'aidant des conseils de MM. Hoüel et Lespiault.

MM. Loustau, docteur médecin; Loubens, professeur au collège de Blaye; Gazac, maître répétiteur au Lycée de Bordeaux; Magendie, professeur libre, ont obtenu le grade de licencié ès sciences physiques. Les épreuves subies par ces candidats ont été satisfaisantes, notamment pour la partie pratique qui présente des difficultés particulières, lorsque les candidats n'ont pu manipuler dans les laboratoires de la Faculté.

Eufin, un jeune Egyptien, M. Galeb, envoyé à Montpellier par son gouvernement pour compléter ses études médicales, est venu subir devant la Faculté les épreuves de la licence ès sciences naturelles. Malgré quelques incorrections de style très-explicables chez un étranger peu familiarisé avec notre langue, la composition écrite de M. Galeb révélait une étude approfondie du sujet: les épreuves orales ont confirmé la bonne opinion que ses juges avaient conçue de lui; M. Galeb a donné la preuve qu'il savait se servir du scalpel et du microscope, et il a été admis au grade avec distinction. Nous désirons que les compatriotes de M. Galeb imitent son exemple et marchent sur ses traces.

Le nombre des examens subis en vue de l'obtention du grade de bachelier ès sciences a été de 472, savoir: 331 pour le complet, 140 pour le restreint, ce qui donne 471; mais il faut ajouter à ce nombre un examen subi par un candidat qui a voulu convertir en diplôme complet le diplôme de bachelier ès sciences restreint qu'il possédait déjà.

Des 331 aspirants au baccalauréat complet, 111, le tiers environ, étaient bacheliers ès lettres. Le nombre des ad-

missions a été de 178, représentant à peu près 55 pour cent du nombre total des examens. Mais, comme les années antérieures, cette proportion est plus forte pour les bacheliers ès lettres et s'élève à 77 pour cent.

Deux mentions *bien* ont été obtenues par MM. VANLEMPUTTEM et BONNEFONT, interrogés à Bordeaux, le premier dans la session de novembre 1874 et le second dans celle du mois d'août 1875.

Les 140 examens subis pour le baccalauréat ès-sciences restreint ont donné lieu à 77 admissions, un peu plus de la moitié du nombre total des candidats. Onze seulement ne possédaient pas le diplôme de bachelier ès-lettres ; cinq d'entre eux ont été admis.

Une seule mention *bien* a été accordée par la Faculté à l'élève EYSSARTIER qui a subi l'examen à Bordeaux dans la session d'août 1875.

Je mentionne rapidement les principaux travaux effectués par MM. les Professeurs pendant l'année scolaire : les diverses publications trouveront leur place, comme à l'ordinaire, à la fin du rapport.

M. Baudrimont a fait une série d'expériences dans le but de contribuer aux études sur le phylloxera qui intéressent à un si haut degré nos viticulteurs. Elles sont surtout relatives à l'action que les agents vénéneux exercent sur l'insecte.

Des recherches du même professeur sur la fermentation visqueuse ont démontré que, dans la première période de l'action, le sucre n'est nullement altéré.

Dans un mémoire sur la structure la plus intime des corps, M. Baudrimont a indiqué les relations qui existent entre les éléments constitutifs des corps et les phénomènes qu'ils présentent. Il a fait ressortir les difficultés qu'offre l'explication de ces phénomènes par la théorie des ondes.

Je signalerai encore de mon savant collègue des remarques sur l'état actuel de la fabrication des engrâis et des observations relatives aux moyens à l'aide desquels on

pourrait obvier aux dangers qu'offrent les ascensions aérostatiques effectuées dans les hautes régions de l'atmosphère.

Une anomalie très-complexe, résultant de la multiplication des verticilles floraux et des parties de ces verticilles dans la fleur du *Dianthus caryophyllus*, a conduit M. Perez à ne voir dans la multiplication des appendices, leur dédoublement, la fasciation des tiges, etc., que des cas particuliers d'un même phénomène histologique primordial, l'*hypergénèse* des éléments anatomiques de la tige.

M. Perez a poursuivi ses études sur la génération des mollusques gastéropodes. Les principaux faits résultant de son nouveau travail consistent : 1^o dans la confirmation des données déjà obtenues par l'auteur sur le lieu précis de la fécondation des ovules chez les gastéropodes androgynes; 2^o dans la détermination de la nature, jusqu'ici mal interprétée, des enveloppes de l'œuf de ces animaux; 3^o dans l'observation du mode de formation des globules polaires dans l'œuf fécondé, et du procédé de destruction de la vésicule germinative.

L'étude anatomique minutieuse du pôle supérieur de l'œuf de diverses espèces d'insectes a convaincu M. Perez de la non-perforation du micropyle, et par suite l'a conduit à refuter l'opinion concernant la nécessité de la pénétration des éléments séminaux dans l'œuf pour la fécondation de ce dernier.

M. Lespiault s'est occupé de l'étude des orages de la Gironde et spécialement des orages à grêle des 20-21 juin 1874; les mémoires étendus qu'il a rédigés sur eux sont en voie de publication dans l'atlas de l'Observatoire.

Le même membre a communiqué à l'Académie des sciences des observations qu'il a eu l'occasion de faire sur deux couronnes lunaires. Il a inséré dans le Bulletin de l'Association scientifique les résumés des observations des étoiles filantes de novembre 1874 et d'août 1875, et a pu-

blié divers articles dans le Bulletin des sciences mathématiques et astronomiques.

M. Abria a soumis au jugement de l'Académie des sciences de l'Institut un travail sur la vérification de la loi de la double réflexion intérieure dans les cristaux bi-réfringents uni-axes.

M. Raulin a publié dans un journal de la ville une lettre pour contester l'affaissement du sol signalé à Arcachon, et deux autres sur la terrible inondation de la vallée de la Garonne, du mois de juin dernier, en vue de provoquer la création d'une commission hydrométrique analogue à celle qui a été établie à Lyon en 1843.

Continuant dans les actes de l'Académie de Bordeaux la publication des observations pluviométriques faites dans la moitié méridionale de la France, il a imprimé celles du centre de la France et partie de celles du Sud-Est.

Il a inséré, en outre, dans l'atlas météorologique de l'Observatoire de Paris pour 1872-73 qui va paraître, un travail sur le degré de concordance des années pluviales et sèches dans l'Europe centrale et surtout dans la France méridionale, accompagné de deux planches de profils; dans le *Zeitschrift für meteorologie* de Vienne, un aperçu de la distribution de la pluie dans les îles Britanniques, de 1861 à 1870, d'après les publications de M. G. J. Symons. Chacune des deux îles, jusque dans ses parties australes, est soumise au régime maritime des pluies d'automne et d'hiver; aucun point ne possède le régime continental à pluies d'été.

PUBLICATIONS PENDANT L'ANNÉE 1874-1875

M. ABRIA. — 1^e *Études de double réfraction. — Double réflexion intérieure dans les cristaux bi-réfringents uni-axes.* (*Annales de chimie et de physique*, 5^{me} série, t. 5.)

- M. BAUDRIMONT. — 1^e *Expériences toxicologiques et agronomiques relatives à l'épiampelie phylloxérique.*
Ces expériences ont été publiées dans trois mémoires :
1. *Expériences sur des rameaux de vignes immergés dans de l'eau tenant divers produits en dissolution;*
 2. *Expériences faites avec des agents vénéneux sur des vignes saines;*
 3. *Expériences et observations relatives à la fermentation visqueuse.*
- 2^e *Observations relatives aux tensions aérostatiques très élevées, et indications des moyens qui pourraient être employés pour éviter une partie des dangers qu'elles présentent. (Présentées à l'Académie des sciences de Paris, le 22 avril 1875.)*
- 4^e *Observations critiques sur l'état actuel de la fabrication des engrais. (Communicées à la Société des sciences physiques et naturelles.)*
- 5^e *Neuvième mémoire sur la structure la plus intime des corps. — Partie dynamique. (Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, t. IX.)*
- M. LEBPLAULT. — 1^e *Observations de deux couronnes lunaires. (Comptes-rendus de l'Académie.)*
- 2^e *Observations des étoiles filantes de novembre 1874 et d'août 1875. (Comptes-rendus et bulletin de l'Association scientifique.)*
- 3^e *Orages de la Gironde en 1871-72-73. (Atlas des orages publié par l'Observatoire.)*
- 4^e *Mémoire spécial sur les orages à grêle des 20 et 21 juin 1874 dans le Sud-Ouest de la France. (Idem.)*
- 5^e *Collaboration au Bulletin des sciences mathématiques et astronomiques.*
- M. PEREZ. — 1^e *Recherches sur le métamorphisme de l'œuf des insectes.*
- 2^e *Recherches sur la génération des mollusques gastéropodes.*
- 3^e *Sur un cas de monstruosité de la fleur du lianthus caryophyllus. (Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.)*
- M. BAUIN. — 1^e *Lettre sur le prétendu affaissement du Médoc. La Gironde : 30 déc. 1874.*
- 2^e *Deux lettres sur l'inondation de la vallée de la Garonne en juin 1875. La Gironde : 8 juillet et 9 août 1875. Extraits : bulletin de l'Association scientifique de France, XVI, 241. Syon's monthly meteor. magaz. X, 81. Zeitschrift der Ostern. Ges für meteor. X, 269.*
- 3^e *Observations pluviométriques faites dans le centre de la France (Plateau central et Languedoc) de 1765 à 1870, in-8°, 174 pages. (Actes de l'Académie de Bordeaux, 1871.)*
- 4^e *Observations pluviométriques faites dans le Sud-Est de la France (Alpes et Provence) de 1728 à 1870, introduction, Bulletin intern. de l'Observatoire de Paris, 15-16 avril 1863. Bull. de l'Assoc. scient. de France, XVI, 120-4.*

50 *Du degré de concordance des années pluvieuses et sèches de l'Europe centrale et surtout de la France méridionale, Bulletin international de l'Observatoire de Paris, 30 juillet-août 1875.* — *Atlas météorologique de l'Observatoire de Paris, 1872-73.*

60 *Ueber die Regenverhältnisse der britischen Inseln in den Jahren 1861 bis 1870* (sur la distribution de la pluie dans les îles Britanniques). *Zeitschrift der Österreichischen Gesellschaft für Meteorologie, X, 1877-80.*

FACULTÉ DES LETTRES

M. ROUX, doyen.

MONSIEUR LE RECTEUR,

Cette solennité, où toutes les Facultés de l'Académie de Bordeaux rivalisent envers vous de respectueuses félicitations et de sympathique allégresse, est plus particulièrement, ce semble, la fête de la Faculté des Lettres. C'est sa voix qui, dans l'acclamation unanime, doit surtout se faire entendre. Vous lui appartenez, j'ose le dire, par le cours presque tout entier de votre grande vie universitaire. Docteur ès-lettres et agrégé des classes supérieures à vingt-deux ans, désigné dès lors pour le professorat des Facultés, vous y avez dignement préludé, sans doute, en professant, pendant six ans, les humanités dans les collèges royaux du temps; en communiquant à bien des élèves, dont plusieurs sont aussi d'venus des maîtres, une intelligence exquise, un sentiment naïf et passionné de l'antiquité et de nos chefs-d'œuvre; en fortifiant chez eux les bons principes qu'ils devaient porter dans la vie sociale, par un enseignement conforme aux bienfaisants préceptes de Rollin pour l'alliance des bonnes études et des bonnes mœurs, des belles lettres et des beaux sentiments, et pénétré de la pensée de tous les grands instituteurs des

générations naissantes, de tous les maîtres de la pure littérature, de la saine morale et de la vraie religion. Mais, au terme de ces six années, si fécondes en impressions salutaires et en ineffaçables souvenirs, et qui promettaient encore à l'enseignement secondaire tant d'utiles et d'éclatants services, un ministre, dont l'Université et cette ville ont gardé mémoire, vous investit, aux applaudissements de tous, et à titre définitif, de la chaire de littérature ancienne dans la Faculté des Lettres de Bordeaux, le jour même de la fondation de cette Faculté et de la Faculté des Sciences.

Dès lors, et pendant trente-sept ans, vous avez, dans cette ville de haute civilisation latine tant par ses origines que par ses grands hommes, entretenu et animé le culte de ces fortes études de l'antiquité, inséparables de la gloire et des influences du génie français, et auxquelles il semble qu'on ne puisse faire tort sans porter atteinte à la nationalité. Dès lors, devant des générations de disciples, se sont succédé avec un charme, toujours le même, toujours nouveau, de savoir et de politesse, de bon sens et d'esprit de bon aloi, ces leçons qui, après avoir instruit et enchanté un auditoire attentif, deviendraient sans peine des livres durables comme la raison et le goût, et embellis de tout ce que l'atticisme a de plus gracieux dans son élégance, de plus fin dans sa simplicité : enseignement vivement inspiré du sentiment du beau littéraire, et aussi de cette onction qui enseigne toutes choses; plein de ces bonnes paroles qui enflamment le cœur, élèvent l'intelligence, attendrissent l'âme et donnent au maître le droit de dire : Celui à qui je parle est bientôt instruit, et fait de grands progrès dans la vie de l'esprit.

Si, comme professeur, vous avez tant, et si longtemps, honoré la Faculté des Lettres, quelle reconnaissance ne doit-elle pas au Doyen, qui, pendant un quart de siècle, a dirigé ses travaux, éclairé ses délibérations, accru sa force morale et son autorité dans les choses de l'esprit;

à l'organe tour à tour et à propos spirituel ou ému de ses intérêts et de ses vœux, de ses joies et de ses deuils; au chef, si justement aimé, qui ne faisait sentir sa supériorité hiérarchique que par un redoublement de bienveillance et d'attentions pour ses collègues, et dont l'accueil a toujours été si encourageant et si flatteur pour les jeunes talents qui venaient combler nos vides et réparer nos pertes? Oui, la Faculté aura bien peu à faire pour ajouter au tendre respect qu'elle avait voué à son Doyen, le nouveau degré de vénération et de dévouement qu'elle doit à son Recteur. Que dis-je? Vous serez toujours son Doyen d'honneur; elle sera toujours fière et heureuse de s'inspirer de votre esprit, de s'éclairer de vos lumières, de se fortifier de vos conseils, et d'être de votre part l'objet d'une sorte de prédilection, si naturelle, que les Facultés, ses sœurs, n'en seront pas jalouses.

Vous êtes de ceux auxquels on succède, sans doute, mais qu'on ne remplace guère. Aussi, pour remettre en bonnes mains un redoutable héritage, M. le Ministre a-t-il fixé son choix sur un homme éminent dans l'Université et dans la presse, sur M. Emile Burnouf, cette troisième gloire d'une famille illustrée au Collège de France et à l'Institut. Agrégé de philosophie, tour à tour professeur dans d'importants lycées et dans les Facultés de Grenoble et de Nancy, puis directeur de cette École française d'Athènes dont il avait été élève à l'époque même de sa fondation, dont il avait, pour sa part, commencé la gloire, et dont il a, pendant sa direction, accru et popularisé les explorations et les découvertes archéologiques, M. E. Burnouf, par la richesse et la précision de son érudition classique, par sa vive intelligence et son sentiment exquis de la belle antiquité, par son talent de parole et de style, justifiait pleinement la confiance du Ministre, ainsi que l'espoir et l'orgueil de la Faculté.

En lui accordant, sur sa demande, un congé d'un an, M. le Ministre, toujours heureux dans ses choix, lui a

donné, dans la chaire de littérature ancienne, un suppléant digne de la chaire; digne et de son fondateur et de son second titulaire. Il l'a trouvé, bien près de nous, dans ce Lycée de Bordeaux, où notre Faculté s'était, quatre fois déjà, si glorieusement recrutée, d'où lui étaient venus les Rabanis, les Ladevi-Roche, les Lefranc, les Fouillée; dans les rangs de ce professorat auquel nous restons unis par la communauté la plus intime d'origine, de méditations et de travaux, par un même et fervent amour du vrai et du beau, sous toutes les formes que peut revêtir l'activité de l'esprit humain; parmi ces amis sincères et utiles des lettres et de la jeunesse, en qui nous aimons à espérer des collègues et à désirer des successeurs. Il a associé à nos travaux M. Froment, le brillant professeur de rhétorique, le lauréat récent de l'Académie française, le Docteur ès-lettres reçu peu après avec des témoignages de haute estime par la Faculté des Lettres de Paris.

Rêves et Devoirs, tel est le titre, déjà familier et cher à bien des lecteurs, du recueil de pièces de poésie que l'Académie française a justement honoré d'une de ses couronnes, ravie qu'elle était de la vérité et de la douceur de l'inspiration, du naturel et de la fraîcheur du coloris, d'un charme pur et continu de sensibilité et d'enjouement. Sincères et candides effusions, chères et souriantes réminiscences des rapports du professeur avec ses élèves, et où il recommande en vers d'une grâce émue, d'une tendre vivacité d'âme, ce qu'il a si bien pratiqué lui-même, l'éducation de l'homme moral par la science et par les lettres, et un cordial intérêt, une paternelle sollicitude pour la naïveté et la gentillesse de l'enfance, pour les généreux élans et les beaux rêves de l'adolescence! On dirait un abrégé en vers de l'*Émile*, tempéré par le *Traité des études*. L'auteur a prouvé une fois de plus que les nobles pensées font les beaux vers, les vers ingénus et expressifs, où règne ce charme rare, une âme qui a du

talent. Poète par le cœur, non moins que par l'imagination, il a mis sur ces confidences une précieuse empreinte de sentiment moral et d'amour de l'art. Une impression générale de sympathie et d'attendrissement a ratifié cet honneur des palmes académiques, décerné à cette muse chaste et tendre, féconde en émotions honnêtes et douces, à ce gracieux esprit, à ce saint emploi du talent.

Une adhésion non moins unanime a confirmé les suffrages de la Faculté des Lettres de Paris, en faveur des deux thèses que notre collègue soumettait à son jugement. L'une, la thèse française, remarquable par l'aisance de l'exposition, par l'ingénieuse élégance du style, retrace avec une lucidité constante et une progression méthodique, l'histoire de l'éloquence judiciaire en France, avant le XVII^e siècle, et constate l'étroite alliance des progrès de cette éloquence, avec ceux de notre littérature nationale. L'intérêt historique s'y mêle constamment à l'attrait littéraire. On y voit représentée au vif cette magistrature du XVI^e siècle, qui unissait la plus savante urbanité, le plus docte enjouement au culte intrépide des vertus héréditaires, à l'opiniâtre observance des lois et bonnes coutumes du pays. Il y a là de ces familles d'avocats, de magistrats, de jurisconsultes, d'orateurs de nos parlements, qui troublent et déconcertent l'admiration elle-même, tant on se trouve embarrassé de choisir entre tous ces aïeuls, ces pères, ces fils, qui se transmettent de l'un à l'autre l'éloquence et la religion du devoir. C'est le temps des Montholon, des Séguier, des de Thou, des Pithou, dont l'auteur fait admirer les braves paroles et l'héroïque éloquence, en prouvant que la gloire de leurs vertus a fait tort à la renommée de leur talent, et qu'on n'a point dit assez quelle part ils avaient eue à la littérature du XVI^e siècle et à la défense de la langue nationale, non moins qu'à celle des lois. Ces vertus, cette science, ces goûts littéraires, ces mœurs graves et enjouées, cette mâle et courageuse franchise de nos vieux

parlements, revivent dans les tableaux qu'en fait l'auteur de la thèse, et où l'art de conter et de peindre anime et colore l'exactitude des recherches et le patriotisme de l'érudition.

La thèse latine, reprenant sous une forme plus sévère l'aimable et touchante pédagogie de *Rêves et Devoirs*, trace, d'après Quintillien et Rollin, le type idéal de l'Instituteur, appelle comme eux, à l'aide de l'instruction publique proprement dite, l'éducation, cette partie si importante des mœurs sociales, et, en s'inspirant de la raison et du goût de ces grands maîtres, leur dérobe aussi quelque chose de l'onction persuasive de leurs préceptes, et du sympathique attrait de leur diction.

Tout nous promet donc, de la part du collègue auquel nous souhaitons la bienvenue, des leçons où la justesse et l'élévation des pensées s'uniront à la pureté du goût et à l'urbanité du savoir, et où le bon sens et l'imagination, l'esprit et le cœur continueront de trouver leur compte.

Ainsi, dans cette ville qui, dès le temps de son existence gallo-romaine, rivalisait avec les plus célèbres écoles latines, de splendeur oratoire et poétique, et dont les grands génies modernes sont à la fois si français et si romains, ils seront encore interprétés avec un sérieux agrément, avec un enthousiasme communicatif, ces chefs-d'œuvre de l'éloquence et de la poésie grecque et latine dont l'étude est si étroitement liée à la dignité intellectuelle du pays.

Étude, en effet, à jamais nationale en France, et avec laquelle, dans la variété des cours de nos Facultés des Lettres, fraternise, par une parenté évidente de génie et d'idiome, par une frappante identité de perfection, cette littérature française, dont le titre immortel est d'avoir harmonisé en elle tout ce qui devait survivre de l'antiquité, et l'expression la plus nette et la plus achevée de l'esprit moderne; tout ce que le passé et le présent lui

offraient de pur et d'impérissable comme la raison et la vérité mêmes.

En gardant et propageant un patriotique enthousiasme, une prédilection légitime pour l'époque où notre belle civilisation littéraire a été plus particulièrement en spectacle aux nations, et a défrayé le monde de chefs-d'œuvre, nos Facultés (on le sait particulièrement à Bordeaux, où les littératures étrangères sont interprétées avec tant d'éclat et popularisées avec tant d'attrait) font aussi sa part à cette étendue d'esprit, à cette libre intelligence, à cette large équité qui caractérise la critique contemporaine, et qui honore ce XIX^e siècle, pour qui tous les pays, toutes les langues, toutes les littératures sont devenus des objets favoris d'intérêt et d'étude. Elles encouragent, en la dirigeant et la tempérant par de sages conseils, cette curiosité universelle pour tout ce que les hommes ont pensé de bon n'importe en quel lieu et en quel temps; cette vive sympathie, cette généreuse puissance d'admiration pour toutes les grandes œuvres des nations diverses et de leurs illustres représentants; enfin, ce goût passionné et tout français du vrai et du beau sous quelque forme qu'ils aient paru et quelque langue qu'ils aient parlée. Cette comparaison des littératures des autres grandes nations modernes avec la nôtre n'est pas seulement un objet de curiosité et d'amusement; elle a un but patriotique et moral, tantôt en suivant au-dehors l'itinéraire et l'ascendant de la pensée française, tantôt en constatant ce que la pensée étrangère a fait pour instruire et exciter la nôtre : vérification qui tourne encore à la gloire de la France, puisque les influences mêmes qu'elle a subies ne sont qu'une des phases et un des modes de son action sur le monde; puisqu'à la fois originale et imitatrice, elle s'approprie tout, pour perfectionner tout, et ne réfléchit les lumières du dehors que pour les renvoyer en rayons plus vifs et plus purs; puisqu'elle ne recueille les idées du monde que pour leur

imprimer cette beauté logique et cet indicible attrait de sociabilité qui font partout la vogue et la marque éternelle de sa littérature.

A la critique littéraire, ainsi éclairée par la vue des lieux, des monuments et des hommes, à cette étude de l'esprit humain dans les originalités locales des œuvres d'imagination et de goût, à cette intelligence des grandes choses les plus diverses avec une prédilection légitime pour les plus naturelles, viennent naturellement s'unir, dans l'enseignement des Facultés des Lettres, la philosophie, l'histoire, ces deux sciences illustrées par les ouvrages les plus beaux et les plus durables de notre siècle, comme par les cours les plus mémorables qui se soient faits dans les chaires de la capitale; et professées dans cette enceinte même par une succession d'éloquents titulaires, avec un intérêt toujours si vif; avec une faveur aussi constante que méritée de sympathie et d'affluence.

Tel est le sens, et l'importance, des graves et laborieux exercices, qui, cette fois encore, ont rempli et occupé notre année scolaire. Ils attestent le travail continu des esprits, un dévouement inaltérable à la science et le sentiment élevé du devoir. L'objet en est grand et varié comme les besoins et les aspirations de l'esprit humain. Ils comprennent tout le domaine et toutes les formes de la littérature; ils embrassent toutes ces graves études, inséparables de la maturité des peuples modernes, philosophie, histoire, théories artistiques, aperçus nouveaux de la critique et de l'érudition. Ils témoignent d'une patriotique ambition de contribuer au maintien de cette supériorité littéraire et scientifique, qui est comme l'attribut particulier de l'esprit français, de seconder l'accroissement des gloires et des influences intellectuelles d'une nation, qui, par le règne de ses idées, a constamment tenu en Europe une place éminente et n'en veut pas déchoir. Sans trop présumer de la puissance de nos conseils, sans avoir l'orgueil de croire former à volonté des

orateurs et des poètes, c'est beaucoup, du moins, nous avons le droit de le proclamer, de répandre autour de nous une salutaire émulation de travail; d'entretenir dans les âmes un élan désintéressé vers le beau, une sainte ambition de vérité; c'est beaucoup de contribuer à faire de la science une force sociale et de la littérature une partie des mœurs, de perpétuer les saines traditions de goût et d'art, par des vues de critique où la leçon est prise à la source du beau moral, et complétée par la connaissance de plus en plus exacte du génie des temps et des peuples; c'est beaucoup de propager par de belles considérations philosophiques, l'inspiration spiritualiste qu'on peut justement dater des premières années du siècle, et de raviver, dans le pays de Descartes et de Malebranche, le goût, trop rare aujourd'hui, des méditations métaphysiques et des recherches spéculatives; c'est quelque chose que de susciter ces études d'histoire nationale dont l'intérêt est si vif aujourd'hui, et où l'émulation et la liberté des esprits ont produit de si grands travaux, qui ont tant honoré et éclairé notre époque; c'est quelque chose enfin de concourir à maintenir en France, sous toutes les formes, cet amour des lettres, cette admiration sévère de la belle antiquité et de l'art moderne, qui est la vertu de l'esprit français, et qui fait une si noble part de sa gloire et de son règne en Europe.

Au milieu de l'activité des intérêts et du mouvement industriel et commercial des peuples, de tels enseignements rappellent à la France qu'elle ne saurait se passer de la vie de l'âme, qu'il lui faudra toujours des poètes, des historiens, des philosophes, pour parler, à elle et au monde, la langue qui, depuis deux siècles, gouverne et enchante la pensée moderne. Oui, la France aime toujours ce qui a fait sa gloire, les lettres dans toutes les applications que peut recevoir le génie; les sciences rendues accessibles et popularisées par le talent d'écrire; les beaux-arts perfectionnés par le goût dans les chefs-

d'œuvre d'une imagination sage et forte. Quelque activité que déploie notre époque pour l'accroissement matériel de la richesse, quel que soit même l'attrait d'imagination que les merveilles de la science mêlent à cet intérêt positif, notre grande nation sait bien que son existence n'est pas bornée à cette sphère d'industrie lucrative et se compose encore d'autre chose. Elle n'admet pas que, sous l'ascendant des applications pratiques, son intelligence puisse abjurer l'élévation traditionnelle de ses tendances, et devenir moins sensible aux travaux délicats du goût, aux œuvres inspirées de l'art, aux conquêtes désintéressées des sciences.

De là, dans cette ingénieuse et éloquente cité de Bordeaux, l'affluence que nos solennités gardent le privilège d'attirer; de là l'intérêt qu'un public passionné pour les fêtes de l'intelligence porte toujours au compte-rendu annuel de nos travaux. Il sait qu'un même esprit les anime dans leur diversité même, et que, sous cette unité d'inspiration, ils tendent également, par des voies différentes, à la grandeur morale du pays. Il le sait aussi le Ministre dont le zèle progressif et les vues élevées ont déjà rempli un temps bien court de réformes intelligentes et de créations utiles, et qui, dans la noble mission qu'il s'est donnée de développer et d'agrandir l'enseignement supérieur, songe à faire de Bordeaux, dans nos temps modernes, ce qu'il était déjà dans la Gaule romaine, une sorte de capitale de la pensée et des lettres pour toute l'Aquitaine, un centre de lumières et de hautes études, le rendez-vous obligé de tous les esprits d'élite de la France méridionale et occidentale, jaloux d'y cultiver ou d'y enseigner avec éclat les lettres et les arts.

Je vais donner, comme d'usage, les résumés de nos cours, tels qu'ils ont été rédigés par chacun des professeurs, en ajoutant que mes collègues, dans ce compte-rendu de leurs travaux, n'ont oublié de parler que de l'ardeur soutenue de leur zèle et de la popularité crois-

sante de leur talent. Il est presque superflu de les dédommager de leur silence à cet égard, et d'attester la notoriété de leur succès, toujours aussi éclatant que légitime. Je me reprocherais pourtant de ne pas constater que notre nouveau professeur de philosophie, précédé, tout jeune qu'il est encore, d'une renommée déjà bien méritée, a tenu toutes les promesses de ses antécédents universitaires, dans un enseignement où l'exactitude de la raison et la fermeté du jugement sont fidèlement servies par la méthode et la lucidité de l'exposition et par la mûre simplicité de la parole.

Je dois aussi une mention particulière au cours complémentaire de géographie commerciale, où M. Foncin voit affluer un auditoire non moins épris du talent du professeur que de l'intérêt du sujet même de ses leçons. Traitant de la géographie politique et économique du Sénégal, après en avoir d'abord exposé la géographie naturelle, il a éclairé d'une vive lumière tout ce qui touche à l'histoire des établissements français, ainsi qu'à la production et aux échanges, dans cette colonie, avec laquelle le commerce de Bordeaux entretient de si fréquentes et de si intimes relations. Il n'a pas moins captivé l'attention de son auditoire, en traçant ensuite, avec les mêmes mérites de méthode et de précision animée, l'histoire des États Sud-Américains, et la géographie physique, politique, industrielle de la vaste Péninsule. Hâtons de nos vœux le jour, dont M. le Ministre nous laisse d'ailleurs entrevoir la proximité, où M. Foncin sera investi de la chaire dont il a si bien devancé et préparé la création, et où, par l'heureuse adoption de ce collaborateur aussi aimé que désiré, la Faculté contractera sa sixième dette envers le Lycée.

Cela dit, je donne, dans l'ordre suivant, les résumés de chaque cours, tels que les ont remis les professeurs :

Cours de littérature ancienne. — Professeur : M. DABAS.

Le professeur a traité des *Mœurs, des Passions et des Caractères dans les poèmes homériques*.

Homère, on l'a dit avec raison, est le plus excellent des peintres, et, après Dieu, le plus grand créateur d'hommes qui ait jamais existé. Il peint avec une vérité, une naïveté et une force sans égales, non-seulement la nature physique qu'il a sous les yeux, mais la nature morale qu'il observe d'un regard plus pénétrant. Il connaît le cœur humain et ses passions mieux qu'un philosophe moraliste. Il crée, avec la variété et l'énergie du génie le plus fécond et le plus puissant, tout un monde de personnages, d'êtres qui ont vie et mouvement, et qui joignent à la quasi-réalité d'une existence individuelle l'expression d'une idée morale qui en fait des types d'une éternelle beauté. Rien de mort ni d'insignifiant dans les produits de sa fantaisie : nulle abstraction ; pas un héros qui n'ait à la fois sa physionomie propre et sa raison d'être.

Le professeur a donc recherché, dans l'auteur de l'Iliade et de l'Odyssée, l'expression des mœurs et des passions. Il en a retracé, d'après lui, le tableau naïf, dans sa généralité d'abord, puis dans ses détails les plus originaux et les plus piquants. Ensuite, il a parcouru la longue série des créations vivantes du poète, étudiant chaque figure à part, et s'appliquant à mettre en relief l'idée, souvent profonde, qu'elle exprime; c'est-à-dire qu'il a exposé, après un tableau d'ensemble, deux riches galeries de portraits : celle des héros, depuis Achille, ce représentant de l'honneur antique, de la passion de la guerre et de la gloire; depuis Hector, fière et mélancolique personnification du dévouement patriotique au pays foulé par l'étranger; jusqu'au rusé et patient Ulysse, ce merveilleux exemple de l'intelligence, de l'activité et de la force

de l'âme humaine; puis celle des héroïnes (car Homère a créé aussi une race *divine* de femmes), depuis la naïve Nausicaa; depuis la noble et touchante Andromaque, ce modèle de l'épouse tendre et dévouée; depuis la chaste et prudente Pénélope, vraie compagne d'un sage, rare et curieux exemple de l'amour fidèle et circonspect dans la vertu; jusqu'à la séduisante mais coupable Hélène, à demi-réhabilitée, du moins, par son repentir.

Il a insisté sur l'originalité de ces créations. Le créateur ne se répète pas; chacun de ses personnages a sa figure distincte; le poète qui a la connaissance de l'homme nous fait pénétrer profondément dans le cœur de tous ses héros. La volonté, la personnalité, le *moi*, l'énergie invincible de l'âme, est surtout ce qu'il excelle à exprimer.

De là, l'incontestable supériorité de l'épopée homérique sur l'épopée indienne, où la nature apparaît si grande, et où l'être humain est si petit. De là, le progrès que la Grèce a réalisé sur l'Inde et sur tout l'Orient, la Judée mise à part. L'homme était perdu, évanoui; elle l'a retrouvé, elle l'a reconquis; elle lui a rendu la conscience de sa personnalité et de sa force.

Cours de Littérature française. — Professeur : M. Roux.

Le professeur a exposé l'histoire de la littérature française au moyen âge.

Il a constaté quelle part la France occupe, depuis ses plus lointaines origines, dans l'héritage intellectuel du genre humain; quels travaux ont honoré sa forte enfance; quelle a été, dès les temps les plus reculés et les plus grossiers, la popularité, la domination de son idiome. Il a montré notre langue investie, presque en naissant, de ce privilégié d'universalité qui ne lui a jamais manqué depuis, et nos ébauches littéraires, nos gothiques Iliades comme nos piquants fabliaux, provoquant, chez nos voi-

sins, les premiers chefs-d'œuvre qui aient illustré le génie moderne. Il a ça et là signalé, dans les essais incultes de notre théâtre, les premières lueurs du génie dramatique qui devait jeter tant d'éclat sur la France de Louis XIV, et a fait voir que par nos *Mystères*, par les premières tentatives du drame sérieux et comique, nous touchons à Shakespeare et à Calderon. Il a établi que c'est de la France qu'émancie, au moyen âge, tout le mouvement poétique de l'Europe, et, de plus, que l'Université de Paris est alors la capitale de la pensée et la métropole de la dialectique. Il en a conclu que la civilisation française s'est placée dès lors à la tête de l'Europe par la science et par l'imagination, comme plus tard, au XVII^e siècle, par la perfection du goût et par la splendeur sociale.

Il s'est arrêté à l'entrée des temps modernes, au moment où, chez Commines, la perfection de conter, déjà atteinte, chez Joinville et chez Frossart, se rencontre enfin avec la profondeur de l'observation, la fermeté du jugement et la force naïve du style.

Cours de Littérature étrangère.

Professeur : M. DE TRÉVERRET.

Le professeur a traité de la littérature italienne au 16^e siècle (1500-1553).

Il a d'abord exposé l'état où les invasions du moyen-âge et la lutte du sacerdoce contre l'Empire avaient laissé la Péninsule. Divisée en un grand nombre de républiques et de principautés, qu'aucun pouvoir central ne venait ni rapprocher ni contenir, elle était le théâtre de rivalités sans cesse renaissantes, et où l'intérêt personnel prévalait sur tous les principes de morale. En même temps, la culture intellectuelle, si précoce chez les peuples d'Italie, se développait dans un sens de plus en plus païen, et polissait les mœurs sans les épurer.

C'est dans ce milieu brillant, ingénieux, corrompu, souvent violent et perfide, que naît et grandit le génie de Machiavel. Le professeur l'a envisagé sous toutes ses faces, et n'a l'aissé dans l'ombre que la partie de ses œuvres absolument impossible à expliquer devant un public qu'on respecte. *Machiavel diplomate, publiciste, historien*, auteur de *satires* et d'une *nouvelle* célèbre, a été étudié avec soin dans une série de leçons conclues par ces mots : Jamais patriotisme n'eut à la fois plus d'ardeur et moins de scrupules que celui de Machiavel. Il veut l'Italie *une* et *indépendante* à tout prix, *per fas ac nefas*. Rien ne le justifie, mais il a une excuse dans l'état même de son pays, que déchire la discorde et qu'opprime l'étranger. Quand le destin pèse trop sur un peuple, tous les moyens, bientôt, lui semblent bons pour oublier sa misère ou pour en sortir.

De Machiavel, le professeur a passé à *Castiglione*, si longtemps fameux par son livre, aujourd'hui peu lu, du *Courtisan*. M. de Tréverret a montré que dans cet ouvrage, franchement favorable à la monarchie, mais à une monarchie humaine, soumise aux lois, pleine de respect pour l'honneur des sujets, passionnée pour les arts, les lettres, la vie élégante, il se rencontre beaucoup d'idées fort bien rendues, et dont le monde moderne à vécu jusqu'à nos jours.

L'Arioste a terminé cette première série d'études sur le 16^e siècle italien. Le professeur a raconté la vie de ce poète d'après les derniers documents publiés à Modène et tirés des archives de la maison d'Este; il a analysé une de ses comédies, jouée sur le théâtre de la cour, et qui n'a pas été inutile à Molière (*la Cassaria*, analogue au *Phormion* de Térence et aux *Fourberies de Scapin*); il a cité deux *élégies* pleines de grâce et de fines observations; de nombreux fragments des *satires*, où l'âme paisible, affectueuse, mais peu énergique de l'Arioste se révèle avec tant d'abandon, et où les vices sont plutôt désignés à la

censure badine des gens d'esprit qu'à l'indignation des hommes vertueux.

Le *Roland furieux*, ce grand monument de l'Arioste, a été l'objet de cinq leçons. Immense, mais lumineux développement du poème, et entrecroisement habile des fils qui en composent la trame; inépuisable fantaisie; allégories ingénieuses et vraies; éclat divertissant des aventures; caractères vivants des héros, et connaissance profonde des faiblesses humaines; tels sont les points que le professeur s'est efforcé de mettre en relief. Il a cherché aussi à faire comprendre que l'œuvre de l'Arioste est peu propre à fortifier l'âme et à lui inspirer le désir de sa perfection, mais qu'elle ne manque jamais de nous charmer dans ces moments où nous voulons nous amuser du spectacle de notre vie, et, à travers le voile transparent des fictions, la revoir sans tristesse, sans amertume et sans courroux.

M. de Tréverret a publié cette année chez L. Hachette et C^{ie}:

1. Introduction biographique et littéraire à une édition scolaire des *Discours de Machiavel*.
2. Idem aux *Fiancés de Manzoni*.
3. Idem à la *Jérusalem du Tasse*.

Cours de Philosophie. — Professeur : M. L. LIARD.

Le professeur a traité de la *Connaissance du Monde extérieur*. — Il a tiré de l'analyse des perceptions sensibles et des conceptions scientifiques relatives aux choses matérielles, les conclusions suivantes :

La perception ne fait que constater l'existence des phénomènes; la science en cherche l'explication. Expliquer les choses, c'est ramener la multiplicité indéfinie des êtres juxtaposés dans l'espace et des événements qui se succèdent dans le temps, à un nombre fini de types constants de coexistence et de succession. L'idéal serait de décou-

vrir une forme unique d'existence, dont toutes les autres existences ne seraient que des variations, une loi universelle dont toutes les autres lois né seraient que des dérivés; le progrès consiste à s'approcher de cette réduction complète par des approximations croissantes.

La science contemporaine des réalités extérieures semble près d'atteindre ce but. A ses yeux, en effet, les phénomènes les plus hétérogènes ne sont qu'un même phénomène diversifié; par une analyse progressive, elle tend à réduire les phénomènes physiologiques aux phénomènes chimiques, ceux-ci aux phénomènes physiques, et ces derniers à des communications de mouvements.

Une telle science repose sur un postulat que le savant accepte comme la généralisation la plus vaste de l'expérience; mais dont le philosophe doit chercher la raison dans la pensée elle-même. L'unité des phénomènes extérieurs est inconcevable sans la croyance à la constance dans l'univers de la même somme d'énergie potentielle et actuelle. Cette croyance est légitime; car elle n'est que la traduction en langage scientifique du principe de toute pensée. La condition essentielle de la pensée est l'unité; toute multiplicité discrète, pour entrer dans la pensée sans y apporter l'anarchie, doit donc être une elle-même, c'est-à-dire ordonnée; en d'autres termes, les éléments qui la composent doivent être unis par des rapports universels et nécessaires. Le seul moyen d'avoir une idée claire de cette liaison, c'est de croire, avec Descartes, qu'un phénomène donné n'est au fond que la transformation de celui qui l'a précédé.

Mais réduire ainsi la multiplicité sensible à l'unité intelligible, c'est résoudre l'existence concrète et réelle de la nature en une existence abstraite et idéale; les choses ne sont plus objet de sensation, mais seulement d'imagination et de calcul. Au terme de l'analyse scientifique, il ne reste plus en effet que l'abstraction du point matériel et des rapports mathématiques. La nature ainsi conçue

ne serait donc que l'éternelle et stérile répétition d'elle-même.

Mais ce point de vue abstrait n'est pas le terme de la pensée dans l'explication du monde extérieur. La nature n'est pas une poussière infinitésimale répandue dans l'espace, et si la science analytique aboutit à cette conception, la synthèse, rétablissant l'ordre renversé, voit dans le monde non plus un système de mouvements liés les uns aux autres par des rapports invariables, mais une hiérarchie de formes flexibles, subordonnées les unes aux autres. Le mécanisme n'est que la condition élémentaire de l'existence physique.

A ce nouveau point de vue, la connaissance du monde extérieur change d'aspect. Quand elle porte sur les conditions matérielles de l'existence, elle est déductive ; quand elle porte sur les formes de l'existence, elle est descriptive. Dans le premier cas, l'existence se mesurait mathématiquement par la quantité ; dans le second, elle est appréciée esthétiquement par la perfection. Le monde extérieur est donc à la fois un mécanisme abstrait et une œuvre d'art.

PUBLICATIONS

Cicéron. *Traité des vrais biens et des vrais maux*, 1^{er} et 2^e livre, publiés avec une introduction sur l'Épicurisme, des notes philosophiques et un appendice ; 1 vol. in-12.

Platon. *Le 7^e livre de la République*, publié avec une introduction sur la théorie platonicienne des Idées et des notes philosophiques ; 1 vol. in-12.

Platon. *Le Phédon*, publié avec une introduction, des notes philosophiques et un appendice ; 1 vol. in-12.

COURS D'HISTOIRE. — Professeur : M. COMBES.

M. Combes a fait l'histoire de la *Diplomatie française sous Louis XIV*, à partir du moment où ce roi gouverne

par lui-même. Il a mis en scène Lionne, Amelot, Torcy, d'Estrades, d'Harcourt, Croissy, ceux que Mazarin avait déjà formés et ceux que forma Louis XIV. Il les a montrés consolidant par d'habiles traités ce qu'on avait acquis par les armes, et travaillant les uns et les autres à un double objet : 1^e l'acquisition de nos frontières naturelles pour compléter le grand ouvrage de l'unité française; 2^e l'union des races latines, à laquelle Mazarin avait déjà pensé au traité des Pyrénées, pour mieux tenir tête aux races anglo-germaniques.

La Flandre et la Franche-Comté, réunies par les traités d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue, viennent s'ajouter à l'Alsace, à l'Artois, au Roussillon et à la Cerdagne que Mazarin nous avait donnés, pour atteindre au premier but proposé; l'établissement d'un prince français en Espagne, par le traité d'Utrecht, nous achemine vers le second, que l'on atteint presque entièrement sous le règne de Louis XV, par les soins du cardinal de Fleury qui fait asseoir un autre Bourbon sur le trône des Deux-Siciles. Le cardinal de Fleury est tout à fait dans les traditions diplomatiques du grand siècle; toute l'Italie méridionale entre dans le système français, en attendant Parme et Plaisance. Le faisceau des races latines est formé, en même temps que Nancy et la Haute-Lorraine sont assurés à la France.

M. Combes a fait ressortir, dans son ensemble, le mérite réel de cette politique vraiment nationale, et aussi l'universalité de plus en plus grande de la langue française dans les négociations et la diplomatie.

PUBLICATIONS. — En dehors de son cours qui avait ses premiers soins, M. Combes a publié, sous le titre de *Libérateur des nations*, de consciencieuses études sur Moïse, Judith, Machabée, Thrasybule, Léonidas, le Cid, Guillaume-Tell, Gustave Vasa, Washington, etc., etc., sur tous les héros qui, dans l'antiquité et dans les temps modernes avaient délivré leur pays de la domination étrangère.

M. Combes a également pris part au Congrès annuel des Sociétés savantes à la Sorbonne, où il a lu un mémoire fort applaudi sur *Deux lettres françaises et inédites de la reine Elisabeth à Henri IV*, pour empêcher, si c'était possible, l'heureuse conversion de ce roi. Ces lettres curieuses et vivement écrites avaient été trouvées par M. Combes aux archives de Genève, dans sa mission en Suisse.

Enfin, tout dernièrement, M. Combes a publié, dans la *Revue illustrée des Deux-Mondes*, une importante étude sur le *Contr'un de La Boëtie et ses Idées politiques*.

Cours complémentaire de Géographie commerciale.

M. FONCIN, chargé du cours.

1^{er} semestre :

Suite et fin de la géographie du Sénégal.

Géographie politique. Description des établissements français. Histoire de la colonisation. Races indigènes. Etat actuel de l'agriculture, de l'industrie, du commerce. Avenir du pays.

2^e semestre :

Introduction à l'étude de la Plata; Géographie générale de l'Amérique du Sud.

Les mers. La Péninsule. Les montagnes, les plateaux, les plaines. Les fleuves et cours d'eau. Le climat.

L'histoire des États Sud-Américains. La population blanche. Les indigènes.

Les productions : Mines. Agriculture et produits végétaux. Animaux. Les routes du Commerce.

Voilà, pour l'année qui vient de s'écouler, l'ensemble desenseignements publics de la Faculté. Je passe aux enseignements plus intimes de nos *conférences*, destinées à préparer d'une manière directe au grade de la Licence les maîtres répétiteurs et les maîtres auxiliaires de nos Lycées, et les étudiants libres qui s'y font inscrire. A ces

conférences préparatoires, données dans le local même de la Faculté, s'ajoutent, on le sait, les conférences *à distance*, pour de jeunes maîtres des Lycées ou collèges de l'Académie ou même des Académies voisines. Ces conférences, instituées depuis vingt et un ans, n'ont pas été stériles, et parmi les jeunes maîtres, déjà nombreux, auxquels nous avons eu la consolation d'ouvrir la carrière de l'enseignement et l'accès des grandes agrégations, nous en voyons plus d'un haut placé aujourd'hui dans l'Université, ou dans les autres parties de la vie publique. C'est là, c'est dans ces libres et affectueux entretiens avec des disciples, dont l'avenir universitaire est l'objet de nos espérances et de nos sollicitudes, que nous aimons à accueillir, à éclairer, à encourager les vocations littéraires ; c'est là que nous les faisons vivre dans une fréquentation plus assidue des écrivains immortels, qui ont exprimé avec le plus de bonheur les meilleures pensées de l'humanité, et qui ont communiqué à leur style l'inaltérable jeunesse, l'éternelle nouveauté de la vérité et du bon sens. Nous les exerçons à ces fortes études de littérature et de critique, où le savoir approfondi sert à l'inspiration, où l'esprit se fortifie et s'élève par l'admiration impartiale des éternels chefs-d'œuvre et des beautés neuves. Sans gêner l'indépendance des aperçus, et en respectant la liberté des esprits, nous rappelons à nos candidats que l'art, dans son droit illimité d'invention, et sous toutes les formes qu'une critique plus large et plus libérale lui permet aujourd'hui de revêtir, reste sous l'empire de ces principes de justesse et de convenance, de ces grandes lois du bon sens et du goût qui sont imposées, non par des routines d'école, mais par l'esprit humain lui-même. En honorant leurs généreuses sympathies pour les grandes œuvres des littératures étrangères, nous les convions surtout au culte intelligent, à l'admiration éclairée de cet âge heureux de notre littérature et de notre langue, où la nature et l'art s'associèrent, dans une

juste mesure, pour produire des œuvres accomplies, et où le génie volontairement soumis à la discipline et à la règle, les jugeait plus fécondes pour la liberté même. Nous les avertissons de ne pas prendre les bizarreries pour des créations, et d'ambitionner avant tout le beau titre de gardiens attentifs des sources où s'alimente l'inspiration véritable, et des droits et de l'inviolabilité de la langue. En un mot, nous demandons à leur talent une vivacité à la fois libre et pure, un art à la fois hardi et sage, et ces qualités de style dont aucune verve ne dispense, et qui, au contraire, ont toujours doublé, en la régularisant, la puissance du génie.

Nous sommes heureux de le proclamer; dans cette tâche si sérieuse, si délicate de former des professeurs, l'année qui vient de s'écouler a été pour nous féconde en consolations. Jamais nos directions, nos leçons n'ont été recherchées avec plus d'empressement; jamais l'assiduité n'a été plus exemplaire, l'application plus soutenue, ni, par conséquent, les progrès plus sensibles, au moins chez les plus heureusement doués de nos disciples; jamais, comme on va le voir, sur la liste des candidats qui ont conquis leur diplôme, ceux qui avaient suivi nos conférences n'ont été en plus forte majorité.

LICENCE

Dans la session de novembre 1874, six candidats se sont présentés. Trois ont été reçus dans l'ordre suivant :

MM. Mortet, étudiant en droit, élève des conférences préparatoires de Bordeaux;
Huet, maître répétiteur;
Fargues, candidat libre.

Dans la session de juillet 1875, les aspirants au grade étaient au nombre de huit : cinq ont été jugés dignes du grade, et ainsi classés par ordre de mérite :

MM. Pascal, étudiant en droit;
 Cazenave (l'abbé), précepteur, élève des conférences à distance;
 Jarris (l'abbé), élève des conférences préparatoires de Bordeaux;
 Campistron (l'abbé), élève des conférences à distance;
 Thermes, maître répétiteur au Lycée, élève des conférences préparatoires de Bordeaux.

En somme, et en réunissant les deux sessions : sur *quatorze* candidats, *huit* reçus. Nombre encore trop restreint, sans doute, au gré de notre intérêt et de notre sympathie, mais auquel nous n'avons pas toujours le bonheur d'atteindre. La Faculté d'ailleurs se plaît à reconnaître que, parmi les travaux mêmes qui sont restés trop au-dessous de ses espérances ou de ses vœux, plusieurs l'ont consolée par des promesses de talent, par l'indice de qualités heureuses de raison, d'esprit ou d'imagination que mûriront une reprise sérieuse du travail, le choix judicieux des lectures, et la préoccupation d'un petit nombre de grands modèles. Elle aime aussi à voir au premier rang de ses deux listes de Novembre et de Juillet, des noms d'étudiants en droit, dignes émules, sous ce rapport, de leurs récents devanciers, des Lacombe et des Autran, et qui, comme eux, promettent de rehausser par le talent littéraire la science du légiste. Comme eux, ils seront fidèles à l'alliance, séculaire en France, du savoir judiciaire avec l'art d'écrire, et y continueront la tradition de ces savants légistes, de ces grands magistrats qui se délassaient de l'étude des lois de Rome dans celle de sa littérature, qui approfondissaient ses jurisconsultes et s'inspiraient de ses poètes.

J'arrive enfin à une partie non moins importante, et beaucoup plus compliquée, de notre tâche; à ces examens du baccalauréat, où, sortis tous du professorat des Lycées, nous retrouvons les réminiscences plus ou moins éloignées,

mais toujours bien chères, d'un autre enseignement; où nous reprenons, envers les élèves de nos savants collègues du Lycée, nos fonctions de professeurs de rhétorique et de philosophie, et faisons faire, en six semaines, autant et plus peut-être de dissertations françaises, de discours latins et de versions latines, que nous n'avions autrefois le temps d'en donner en toute une année; où, enfin, au vif sentiment de bienveillance que nous apportons tous ici pour la jeunesse, se joint, chez les plus âgés d'entre nous, chez ceux qui voient passer devant eux les fils, et déjà quelques petits-fils, de leurs premiers candidats, une sorte d'intérêt de cœur et de sollicitude paternelle.

Abordons, il le faut, le compte-rendu annuel de ces grandes, de ces laborieuses sessions, dont la moindre dépasse de beaucoup les plus considérables des premiers temps de la Faculté. Laissons d'abord la parole à l'éloquence des chiffres.

Les sessions diverses de l'année scolaire, celles d'octobre et novembre 1874, et de mars 1875, à Bordeaux; et celles de juillet et août 1875 à Bordeaux et à Pau, donnent, réunies et sans distinction du complet et du scindé, le total de 1,323 candidatures, soit 283 de plus que n'en avait offert l'année antérieure, supérieure elle-même de 86 à celle qui l'avait précédée. Ces 1,323 candidatures se traduisent par 702 ajournements et 621 admissions. L'année précédente, 1,040 candidatures avaient donné lieu à 599 ajournements et à 441 admissions. Il y a donc eu, cette année, dans le nombre proportionnel des réceptions, une hausse, en rapport, ce semble, avec le nombre croissant des candidats. Nous verrons tout à l'heure par la décomposition du total de 1,323, à quelle catégorie de candidatures revient plus particulièrement l'honneur de cet accroissement du nombre des admissions.

Je vais, en effet, entrer dans les détails, et donner, d'après les chiffres, les résultats des différentes sessions de l'année scolaire 1874-1875, en ce qui concerne :

1^e Le baccalauréat complet;

2^e Le baccalauréat scindé, 1^{re} et 2^e partie.

Je rappelle d'abord, comme point de comparaison, que pour les sessions diverses de l'année dernière, et en réunissant celles de Bordeaux et de Pau, il y avait eu : 1^e au complet, 864 examens, 502 ajournements, 362 réceptions et 31 mentions *Assez bien*; 2^e au scindé (inauguré au mois d'août), pour les sessions réunies de Bordeaux et de Pau, 176 candidats, 97 ajournés, 79 admis et 12 avec la mention : *Assez bien*; résultat qui laissait, sans doute, à désirer, mais relativement satisfaisant, si l'on tient compte de la nouveauté de l'essai et de l'augmentation réelle des difficultés.

Nous allons voir s'accentuer de plus en plus cette supériorité, déjà marquée, du scindé sur le complet dans le nombre des réceptions et des mentions.

Baccalauréat complet, à Bordeaux, en octobre et novembre 1874, en mars 1875, en juillet et août 1875; à Pau, en août 1875.

A Bordeaux, en octobre et novembre 1874, 263 candidats, 140 ajournés, 123 admis, 1 avec la mention : *Bien*, 5 avec la mention : *Assez bien*.

En mars 1875, 131 candidats, 67 ajournés, 64 admis. Pas une seule mention honorable.

En juillet et août 1875, 373 candidats, 203 ajournés, 170 admis, 1 mention *Bien*, 11 *Assez bien*.

A Pau, en août 1875, 51 candidats; 31 ajournés, 20 admis, 1 avec la mention : *Bien*, 2 avec la mention : *Assez bien*.

Total du complet pour Bordeaux et pour Pau, dans l'année scolaire 1874-1875 : 818 candidats, 441 ajournés, 377 admis, 3 mentions *Bien*, 18 *Assez bien*.

Baccalauréat scindé, en octobre et novembre 1874, en mars 1875, en juillet et août 1875, à Bordeaux; en août 1875, à Pau.

A Bordeaux, en octobre et novembre 1874, scindé, 1^e partie : 72 candidats, 43 ajournés, 29 admis, 1 mention *Bien*, 1 *Assez bien*.

En mars 1875, scindé, 1^e partie : 2 candidats, 1 ajourné, 1 admis : pas de mention.

Scindé, 2^e partie : 2 candidats, 1 ajourné, 1 admis : pas de mention.

En juillet et août 1875, scindé, 1^e partie : 291 candidats, 156 ajournés, 135 admis, 4 mentions *Bien*, 31 *Assez bien*.

Scindé, 2^e partie : 81 candidats, 37 ajournés, 44 admis, 2 mentions *Bien*, 9 *Assez bien*.

A Pau, en août 1875, scindé; 1^e partie : 45 candidats, 18 ajournés, 27 admis, 1 mention *Assez bien*.

Scindé, 2^e partie : 12 candidats, 5 ajournés, 7 admis, 1 mention *Très-bien*, 1 *Assez bien*.

Total du scindé, pour Bordeaux et pour Pau, dans l'année scolaire 1874-1875 : 505 candidats; 261 ajournés, 244 admis ; 1 mention *Très-bien*, 7 mentions *Bien*, 42 *Assez bien*.

Voici maintenant la liste nominative des *mentions* obtenues dans les diverses sessions de l'année scolaire, tant à Bordeaux qu'à Pau. Puisse cette publicité donnée à leur succès gagner à jamais au culte des lettres de jeunes âmes enivrées de ce *premier regard* de la gloire littéraire !

Au complet, à Bordeaux, en octobre et novembre 1874, 1 mention *Bien*, M. Mallat ; 5 mentions *Assez bien*, MM. Lartigau, Cayrou, Bientz, Frappier, Boinet. En juillet et août 1875, 1 mention *Bien*, M. Chesneau ; 11 mentions, *Assez bien* : MM. Lévy, Pindard, Guignard, Carbonel,

Cédié, Dubarat, Prévost, Fondi de Niort, Duvauroux, Moillard, Prévost.

Au complet, à Pau, en août 1875, 1 mention : *Bien*, M. Sentilhes; 2 mentions *Assez bien*, MM. d'Alché et Costette.

Au scindé, 1^e partie : à Bordeaux, en octobre et novembre 1874 : 1 mention *Bien*, M. Ardant; 1 mention *Assez bien*, M. Tapieaux; en août 1875, 4 mentions *Bien*, MM. Roux, Dupont, Mivieille, Moreau; 31 mentions *Assez bien*, MM. Barayet, Royer, Cayrel, Denucé, Duguit, Maxwell, Mottet, Parra, Ducrest, de Laubadère, Lucas, Favre, Séverin, Bosch, Roy, Jardon, Picharry, Ayrolles, Feringuet, de Lalande d'Olce, Missoff, Nercam, Lahargou, Revolat, Stellet, Landrodie, Campana, Dejean, Falgueyrettes, Mouton, Domec.

Au scindé, 2^e partie, à Bordeaux, 2 mentions *Bien*, MM. De la Ville et Moussous; 9 mentions *Assez bien*, MM. Guichamans, Soulé, Tétignac, Hallberg, Coch, Lapeyre, Lamy, Mandinaud, Martin.

A Pau, en août 1875, au scindé, 1^e partie : 1 mention *Assez bien*, M. Domec; au scindé, 2^e partie : 1 mention *Très-bien*, M. Legrand; 1 mention *Assez bien*, M. Guichamans.

Ainsi, aux examens du scindé, qui fonctionnaient pour la première fois, cette année, avec un régulier ensemble, la Faculté a eu la consolation de décerner, avec une sorte de profusion de gloire, outre 42 mentions *Assez bien*, 7 de ces mentions *Bien*, si rarement obtenues par un ensemble de notes satisfaisantes dans toutes les parties de l'examen écrit et oral. Un candidat même a atteint à ce faite presque inaccessible de la mention *Très-bien*.

Ce fidèle exposé des résultats des diverses sessions pour les deux modes d'examen se passe de commentaire. Les chiffres parlent assez haut, et prouvent, ce semble, surabondamment combien les épreuves du baccalauréat scindé, dans leur fonctionnement déjà calme et suivi, ont

été plus satisfaisantes que celles du complet. Il n'en pouvait être autrement. Les candidats du scindé apportaient à leur examen, non cette impatience d'en finir, de terminer brusquement les études, qui trouble tant de candidats du complet et les expose à de nombreux revers, mais la véritable préparation, la seule en définitive qui réussisse, celle de classes paisiblement faites, avec une attention sérieuse; celle d'un cours complet d'études, commencé, suivi, achevé sans hâte, sans procédés mnémoniques, dans le but d'acquérir, en y mettant le temps nécessaire, une instruction solide et durable. Le grand mérite du nouveau mode d'examen est, en effet, de couper court, ou du moins d'opposer de puissants obstacles aux candidatures hâtives, au déplorable système de la désertion des hautes classes et de la préparation artificielle. C'est de convaincre les aspirants qu'il n'y a pour eux de salut que dans des études bien faites, dans une application constante à toutes les parties de l'enseignement qui leur est donné avec une sage gradation et un méthodique ensemble, et que passer une classe, la rhétorique, par exemple, ou la philosophie, dans l'espoir de gagner une année, c'est se condamner presque infailliblement à en perdre deux ou trois dans une série de mortifiants échecs.

Je dois constater d'ailleurs que, même au scindé, la préparation des auteurs a été plusieurs fois d'une insuffisance qui a motivé des ajournements. Cette négligence, si regrettable, se renouvelera de moins en moins, espérons-le, grâce au redoublement de sévérité prescrit en raison même de la division de l'examen en deux parties et des justes proportions d'un programme, assez restreint pour permettre une préparation sérieuse, assez étendu pour la rendre indispensable.

Enfin, il est une particularité que la Faculté se plaît à proclamer, comme étant d'un excellent exemple: c'est que, dans le cours de l'année scolaire, seize bacheliers ès-sciences se sont présentés aux examens du baccalau-

réat ès-lettres, et que sur ces seize, *quinze* ont obtenu le grade.

La Faculté les félicite de perpétuer ainsi, autant qu'il est en eux, la féconde alliance des Sciences et des Lettres dans un pays qui, depuis Descartes et Pascal, compte de grands géomètres parmi ses grands écrivains, et qu'honore plus d'un chef-d'œuvre classique à la fois dans la langue et dans la physique. Elle les félicite de joindre aux travaux les plus sévères, aux recherches les plus ardues, cette culture des lettres antiques et du bon goût français, si remarquable dans les monuments scientifiques des Lagrange, des Laplace, des Fourier, des Delambre, des Cuvier, qui en avaient fait le noviciat de leur génie, et de n'avoir pas oublié cette parole aussi vraie qu'ingénieuse d'un des plus illustres émules de ces grands maîtres : « On n'est pas plus savant, pour être moins lettré. »

ÉCOLE PRÉPARATOIRE

DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

M. Henri GINTRAC, directeur.

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Le compte-rendu des travaux de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie pour l'année scolaire 1874-75 que j'ai l'honneur de vous soumettre, sera-t-il le dernier ? Il nous est permis de l'espérer. Depuis plus de dix ans, les Administrateurs successivement chargés de veiller aux intérêts de la ville et du département réclamaient le

rétablissement de la Faculté de Médecine dont se glorifiaient nos pères; leurs vœux, longtemps stériles, sont à la veille de se réaliser. Je ne rappellerai ni leurs efforts et les nôtres, ni les alternatives de nos espérances et de nos déceptions. Vous n'avez certainement pas oublié les décisions prises, les démarches faites par l'Administration et le Conseil municipal en 1872, les délibérations formulées par le Conseil général et le Conseil académique, la proposition déposée à l'Assemblée nationale le 3 mai 1873 par les députés de la Gironde, le rapport si remarquable et si complet de M. Bert, lu à l'Assemblée nationale dans sa séance du 16 mars 1874, enfin la loi du 8 décembre 1874, ainsi que la visite officielle de M. l'Inspecteur général Chauffard, chargé par le ministre d'examiner les ressources de notre installation matérielle. Le ministre voulait fonder dans notre ville une Université complète, et il désirait que son organisation fut digne de la science moderne. M. le Maire de Bordeaux, comprenant la haute importance de la mission qui lui était dévolue, réclama le concours d'une commission composée d'hommes spéciaux et lui confia la tâche de préparer, sous sa présidence, un projet d'installation pour la Faculté de Médecine et de Pharmacie. De nombreuses séances ont été consacrées à la préparation de ce plan. Chacun a pris à cœur d'apporter les lumières de son expérience et le fruit de ses méditations, toutes les opinions ont été exprimées avec la plus parfaite liberté, toutes ont été discutées avec la seule préoccupation de concilier les intérêts scientifiques du haut enseignement médical avec les intérêts financiers de la ville. Organe de cette commission, M. Micé a présenté un rapport à la fois lumineux et savant, dans lequel les questions relatives à la Faculté sont étudiées dans tous leurs détails. S'appuyant sur ce travail, M. le Maire de Bordeaux, a soumis au Conseil municipal, dans sa séance du 3 novembre, un rapport favorable à la création projetée.

Cette création ne saurait être mise en doute.

Nous en avons pour garants la sollicitude éclairée de l'Administration municipale et le dévouement des mandataires de notre cité aux intérêts scientifiques ; ils ne voudront pas déserter un projet qui est le leur, car ils en ont eu l'initiative, projet qui sera pour tous un titre de gloire et qui rendra leurs noms à jamais populaires.

Nous en avons pour garants le concours empressé de l'Administration départementale, des représentants de la Gironde à l'Assemblée nationale et des membres du Conseil général.

Enfin, Messieurs, nous en avons pour garant la haute intelligence de notre nouveau Recteur ? L'éloquent, et dévoué défenseur des bonnes lettres et des bonnes études que nous avons tant de fois applaudi, nous le connaissons tous, et nous l'aimons. Nous avons foi dans la dignité de son caractère et l'élévation de son esprit. L'École de Médecine n'a pas attendu la manifestation de l'opinion publique pour acclamer une promotion qui attache M. Dabas à la direction de l'Académie de Bordeaux et pour applaudir au choix ministériel. Mais, Messieurs, en offrant à M. Dabas les témoignages de notre estime de notre confiance et de notre affection, nous ne serons pas ingrats envers M. Seguin, son prédécesseur, dont la sollicitude et la bienveillance resteront gravées dans nos souvenirs. »

Ainsi que l'a dit avec tant de raison mon honorable collègue M. Micé : la création d'une Faculté de Médecine et de Pharmacie à Bordeaux est un acte de haut intérêt local, de haut intérêt national, de haut intérêt humanitaire. Au moment où se fondent sur divers points de notre pays des établissements d'enseignement libre, l'Université française doit développer les foyers de la vie intellectuelle, stimuler dans son sein l'amour du progrès, le goût des fortes études et des connaissances solides ; elle doit se préparer avec ardeur à la lutte scientifique,

qui aura pour résultat la prospérité et la gloire de notre pays.

Mais entrons dans les détails de nos actes.

1,185 inscriptions ont été prises pendant l'année scolaire 1874-75 ; elles se décomposent ainsi :

Aspirants au doctorat	641
— au grade d'Officier de santé.....	290
— — — de Pharmacie de 1 ^{re} classe.	61
— — — — de 2 ^e classe,	193

L'École de Médecine et de Pharmacie est donc toujours en voie de prospérité. Le chiffre élevé de nos élèves est loin de nous trouver indifférents ; mais si nous le constatons avec un certain orgueil et un véritable plaisir, c'est surtout parce que le nombre des travailleurs s'est trouvé en grande proportion.

L'enseignement a été donné avec une grande régularité, les cours ont été suivis avec exactitude, nos élèves sont restés fidèles à l'esprit d'ordre et de discipline traditionnel dans notre École.

Comme les années précédentes, M. Vergely a bien voulu se charger de faire, pendant le semestre d'été, des leçons d'histoïologie. Ce cours complémentaire de l'enseignement officiel a été très-apprécié des élèves, qui, par leur nombre et leur assiduité, ont donné à leur professeur un témoignage d'estime et de sympathie auquel je suis heureux de m'associer.

Les manipulations chimiques et pharmaceutiques ont été dirigées par M. Carles. Elles ont été suivies par 93 élèves. Ceux de 1^{re} année ont été principalement exercés à purifier des médicaments livrés par l'industrie, à préparer des gaz, des acides, des sels appartenant à la chimie minérale. Les élèves de 2^e année ont fabriqué des produits chimiques et organiques d'une préparation plus minutieuse ; ils ont été plus sérieusement initiés à l'analyse des produits pharmaceutiques et alimentaires, des divers

liquides normaux et pathologiques de l'économie. M. Carles, qui ne cesse de montrer pour l'instruction de nos élèves une vive sollicitude, n'a pas seulement dirigé les travaux pratiques, il a fait encore chaque semaine des conférences dans lesquelles il expliquait les opérations qui devaient être ultérieurement effectuées, et décrivait le mécanisme des appareils, les réactions des diverses substances.

Aux examens de fin d'année pour valider les inscriptions 185 élèves en médecine se sont présentés; 8 seulement ont été ajournés. Les notes très-satisfaisant et bien satisfaisant ont été souvent données. La mention satisfaisant s'est retrouvée plus fréquemment. Quant aux mentions passable et médiocre, elles ont été beaucoup trop multipliées.

47 élèves en pharmacie ont subi les examens de fin d'année; ils ont tous obtenu de bonnes notes.

Les élèves qui avaient échoué au mois d'août ou qui n'avaient pas pu se présenter à cette époque ont été examinés et admis lors de la session de novembre.

Les concours pour les prix de Médecine et de Pharmacie ont été très-satisfaisants. Les candidats ont été nombreux pour chaque année; ils ont tous montré une instruction sérieuse, des connaissances étendues. Leur classement a été souvent difficile. Une composition écrite a été nécessaire pour mieux apprécier leur mérite respectif.

Je mentionnerai les élèves qui se sont plus particulièrement distingués dans ces concours :

MM. Ruben, Tourrou, de Massias, Bay (de 3^e année);

MM. Lagrange, Lacour, Lacouche, Lafargue, Audouin, de Chapelle, Dèche (de 2^e année);

MM. Buffet-Delmas, Barbaud, Boinet, Prat, Martin du Magny (de 1^e année);

MM. Blarez, Rol, Dantin, Dargaignaratz, d'Apreval, Darolle, Bernou, Martzloff (élèves en pharmacie).

Un prix triennal de 400 fr. fut fondé, il y a douze ans, à l'École de Bordeaux, pour être décerné à celui de nos

élèves ayant soutenu la meilleure thèse dans une des Facultés de médecine française. Le fondateur de ce prix, qui dans sa retraite suit avec bonheur les progrès de notre Ecole, et qui se réjouit de l'organisation de la Faculté, désire que ce prix soit, lors de cette création, attribué aux thèses de la Faculté de Médecine de Bordeaux et il l'a élevé pour cette époque à la somme de 600 fr. Fasse le ciel qu'il puisse être longtemps témoin de la réalisation de son vœu !... Cette année, finissait une période triennale. Une commission, composée de MM. Bitot, Paul Dupuy et Lanelongue, a été chargée d'examiner les thèses, au nombre de 17, soutenues par nos anciens élèves. Je remercie mes honorables collègues du soin qu'ils ont apporté dans l'accomplissement de cette tâche. Dans un rapport très-remarquable pour lequel il a reçu les vives félicitations de ses collègues. M. Lanelongue a très-judicieusement exprimé les motifs qui ont déterminé le choix de la commission. Le prix est partagé entre MM. les docteurs Poinsot et François Franck.

M. Poinsot a pris pour sujet de thèse : *De la conservation dans le traitement des fractures compliquées*. « Ce n'est pas une thèse de complexion ordinaire, dit l'honorabile rapporteur, c'est au point de vue matériel un volume de 450 pages, au point de vue scientifique une œuvre magistrale, au point de vue clinique un monument sévère élevé à la gloire de la chirurgie conservatrice sur les assises bien cimentées de l'observation la plus rigoureuse. »

M. Franck a choisi pour sa dissertation inaugurale une question d'anatomie, un des points les plus élevés de ce domaine, un horizon encore inexploré : *Recherches sur l'anatomie et la physiologie des nerfs vasculaires de la tête*. « M. Franck, dit M. Lanelongue, a abordé franchement un grand problème d'anatomie générale et l'esprit philosophique qui a présidé à ces recherches indique suffisamment l'élévation de ses conceptions scientifiques. Il a compris que l'étude des détails et des faits ne fournissait

que les matériaux d'un édifice dont les bases doivent être des lois générales et il a voulu concourir à fonder une de ces lois en formant à l'aide de descriptions minutieuses et éparses un de ces faisceaux dont l'ensemble constitue la véritable science. »

Donner les trois quarts du prix à M. le docteur Poinsot, un quart à M. le docteur Franck, telle a été la première conclusion du rapport.

Plusieurs autres thèses ont été jugées dignes d'être mentionnées; je citerai celles de MM. les docteurs Branlat, Roy de Clotte, Durodié, Lapeyronie et Dussutour. Permettez-moi de dire avec un légitime orgueil que ces honorables confrères ont fait toutes leurs études à l'École de Bordeaux. Je suis heureux de les féliciter de ce succès qui sera, je n'en doute pas, le prélude de bien d'autres.

La session des examens de réception pour le grade d'officier de santé a eu lieu sous la présidence de M. le professeur Benoit (de Montpellier). 15 candidats se sont présentés, 11 ont été admis.

16 sages-femmes ont été examinées et reçues.

M. Planchon, professeur à l'École supérieure de pharmacie, a présidé les examens des aspirants au grade de pharmacien de deuxième classe. Sur 29 candidats, 2 seulement ont été ajournés.

Plusieurs de mes collègues ne se sont pas bornés à l'enseignement officiel; ils ont, en outre, payé leur tribut à la science.

M. Bitot a adressé à l'Académie de médecine de Paris un mémoire ayant pour titre : *De l'intervention chirurgicale dans certains cas de dystocie pelvienne par un crochet mousse capable de mesurer la force employée et dès lors de prévenir la fracture du fémur.* Il a appelé ce nouvel instrument crochet mousse dynamométrique.

M. de Fleury a publié un ouvrage intitulé : *Leçons de thérapeutique générale et de pharmacodynamie.* Ce n'est pas le lieu de juger les doctrines qui y sont exprimées;

mais je puis affirmer que c'est une œuvre considérable et qui devient pour son auteur un titre scientifique très-sérieux.

M. Oré a envoyé à l'Académie des sciences, pour le concours de médecine et de chirurgie, deux mémoires : le premier concerne *les injections intra-veineuses de chloral, recherches expérimentales sur leur mode d'action dans le tétanos produit par la strychnine et dans le tétanos traumatique*. La commission, dit M. Larrey, rapporteur, a cru devoir suspendre son jugement sur ce travail jusqu'à ce que de nouveaux faits soient venus confirmer les premiers succès.

C'est dans le laboratoire de physiologie de l'Ecole, et sous l'inspiration du professeur, qu'a été fait le travail de M. Testut : *Action topique de l'hydrate de chloral sur la muqueuse de l'estomac*.

Le second mémoire de M. Oré est un *Tribut à la chirurgie conservatrice*, ayant pour titre : *Resections, évidements*. Il a pour but, dit l'auteur, de réagir contre la tendance qu'ont encore certains chirurgiens à pratiquer l'amputation dans les grands traumatismes et dans les affections articulaires chroniques. La question ainsi présentée appelait l'attention sur l'un des progrès les plus réels de la chirurgie moderne, au point de vue des résultats de la conservation. Le travail de M. Oré sur LES RÉSECTIONS a reçu de l'Institut une mention honorable. Cette récompense flatteuse décernée par le premier corps scientifique de France est certainement au-dessus de tous les éloges que je pourrais faire de cet ouvrage.

M. Mabit a fait à l'Ecole de Médecine un don pour lequel je lui adresse, au nom de mes collègues, mes vifs et sincères remerciements. Il a enrichi notre bibliothèque de plus de quinze cents volumes. Ce sera pour les médecins laborieux une source précieuse où ils pourront venir puiser des éléments utiles à leurs travaux. Il a, en outre, donné un stéthoscope fabriqué par Laennec lui-même et

offert comme témoignage d'estime et d'amitié à M. Marbot, père par l'illustre inventeur de l'auscultation. L'École est fière de posséder cet instrument qui devient pour elle comme une sorte de relique scientifique.

Je dois signaler deux faits importants dans l'intérêt des études médicales et pharmaceutiques.

Pendant longtemps il a suffi de huit années de stage officinal pour se présenter aux examens de pharmacien. Le décret du 22 août 1854 imposait une scolarité d'un an au moins dans une école supérieure, ou de dix-huit mois dans une école préparatoire de pharmacie; le stage était de six ans. Ce régime constituait un progrès, mais il était insuffisant. Par un décret ministériel en date du 14 juillet 1875, les études, pour obtenir le diplôme de pharmacien de deuxième classe, doivent durer six années; elles consistent en trois années de stage officinal et trois années de cours suivis dans une école supérieure de pharmacie ou dans une école préparatoire. Les travaux pratiques sont obligatoires, en outre le certificat de grammaire est exigé avant la première inscription de stage ou de scolarité.

Ce décret rend à la profession pharmaceutique d'incontestables services. Il défend l'entrée de la carrière aux jeunes gens illétrés. Il oblige ceux qui veulent y entrer à posséder une certaine culture intellectuelle si nécessaire pour mieux comprendre les éléments des sciences qui leur seront exposés; il rend enfin les études pharmaceutiques plus complètes sous le rapport théorique et pratique.

Jusqu'à ce jour les suppléants n'avaient jamais que des missions temporaires, ils se bornaient à remplacer les titulaires, momentanément empêchés ou en congé; quelques-uns d'entre eux mus par un zèle digne d'éloge faisaient des leçons complémentaires, mais ils étaient professeurs bénévoles. Aujourd'hui ils sont chargés d'un enseignement officiel. Le décret du 14 juillet trace leurs devoirs,

indique les matières de leurs cours, ils deviennent ainsi des auxiliaires utiles, et seront, je puis l'affirmer, des collaborateurs aussi actifs qu'intelligents et dévoués.

FACULTÉ DE DROIT
CONCOURS POUR LES PRIX

Rapport de M. DELOYNES.

ÉMINENCE,
MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

La Faculté de Droit, au nom de laquelle j'ai l'honneur de porter aujourd'hui la parole, a eu souvent depuis sa fondation l'occasion de se féliciter des brillants résultats des concours de licence. Les rapports lus dans ces solennités annuelles, auxquelles la présence des autorités de la cité vient ajouter un nouvel éclat, vous ont permis de suivre les progrès successivement accomplis. Malgré les légitimes espérances que nous avions pu concevoir, il nous fallait cependant exprimer chaque année le regret de voir désérer le plus important de nos concours, celui qui revêt un caractère plutôt académique qu'universitaire, le concours de doctorat. C'est en vain que parmi les sujets dignes d'attirer l'attention de ses jeunes docteurs et de ses étudiants en doctorat, la Faculté avait choisi de préférence ceux qui pouvaient se prêter à d'intéressants développements non-seulement au point de vue du droit positif, mais encore au triple point de vue de l'histoire, de l'économie politique et de la législation comparée. Son appel n'avait pas été entendu.

Plus heureux cette année, nous constatons avec plaisir que deux mémoires remarquables à différents égards nous ont été remis. Notre satisfaction n'est pas cependant entière; la Faculté a dû faire l'application d'un principe dont elle s'est imposé la rigoureuse observation; elle ne se contente pas d'apprécier le mérite relatif des travaux qui lui sont soumis; elle doit prononcer sur leur valeur absolue et proportionner ses récompenses à ce jugement. Cette juste sévérité, qui rehausse la valeur des prix que nous distribuons, est d'autant plus naturelle que les avantages offerts à nos lauréats sont plus considérables et ont été récemment augmentés.

CONCOURS DE DOCTORAT

Sur les trois questions, que nous lui avions présentées, M. le Ministre de l'Instruction Publique avait choisi les *donations déguisées ou par personnes interposées*. C'était proposer à nos jeunes docteurs et à nos aspirants au doctorat un des sujets les plus difficiles et les plus compliqués de notre législation civile.

Celui qui, pour faire une libéralité, a recours à l'un de ces modes de disposer, cache au moins en partie ses véritables intentions. La donation entrevifs ou testamentaire a-t-elle lieu sous le nom d'une personne interposée, le disposant laisse dans l'ombre la personnalité du véritable gratifié; il ne fait connaître que le bénéficiaire apparent et fictif chargé de recevoir les biens pour les transmettre au destinataire réel. La donation est-elle déguisée sous la forme d'un contrat à titre onéreux, c'est le véritable caractère de l'acte qu'on aura voulu dissimuler; si on recherche la commune intention des parties contractantes, si on pénètre au fond des choses, il y a une donation véritable, mais pour tous ceux qui se contentent d'un examen superficiel, l'acte par lequel les intéressés ont réalisé leur volonté, est un acte à titre onéreux; il n'en a cepen-

dant que les apparences, et quand on aura soulevé le voile qui obscurcit la vérité on se trouvera en présence d'une libéralité.

La simulation dont ces actes sont entachés n'est pas par elle-même et par elle seule une cause de nullité. Mais ordinairement les parties n'auront employé ces détours que pour échapper aux prohibitions de la loi, notamment aux règles sur la capacité de disposer et de recevoir à titre gratuit. Ces fraudes seront d'autant plus fréquentes que les idées de solidarité et d'association seront plus répandues. Ce sont, par exemple, des sociétés charitables, philanthropiques, scientifiques ou religieuses que l'on veut gratifier, et l'autorité compétente ne les a pas reconnues d'utilité publique, et par conséquent ne leur a pas conféré la personnalité civile. Incapables de posséder et d'acquérir, elles sont par cela même incapables de recevoir à titre gratuit. Les libéralités, qui leur sont adressées seront faites sous le nom de personnes interposées. Ou bien encore l'association a une existence légale; on veut seulement échapper à la nécessité de l'autorisation spéciale exigée par l'article 910 du Code civil pour qu'elle puisse acquérir à titre gratuit; on dissimule alors la donation sous les apparences d'un contrat à titre onéreux. Dans ces cas, la loi frappe de nullité toute disposition au profit d'un incapable, soit qu'on la déguise sous la forme d'un contrat à titre onéreux, soit qu'on la consente sous le nom de personnes interposées. La nullité est en effet la seule sanction possible de semblables prohibitions, et encore cette sanction est-elle le plus souvent insuffisante parce que la fraude est plus ingénieuse que le législateur et que le juge est, à raison des difficultés de la preuve, impuissant à l'atteindre, alors même qu'il soupçonne l'existence.

Les libéralités faites sous le nom d'une personne interposée sont fort anciennes; elles se présentent sous la forme d'un fidéicommis exprès ou tacite.

Introduits dans le droit romain pour échapper aux solennités gênantes du testament et aux incapacités nombreuses qu'avait créées la loi civile et que réprouvait l'opinion publique, les fidéicommis exprès n'ont plus aujourd'hui de raison d'être, parce qu'ils sont soumis aux mêmes règles que les autres libéralités. Ils sont en conséquence à peu près inusités dans la pratique.

Il en est tout autrement des fideicommis tacites, qui pour ce motif réclamaient des explications fort étendues. Dans leur forme la plus simple, ils constituent ce que l'on appelle la clause de fiducie. Le disposant charge alors le bénéficiaire apparent d'administrer les biens donnés ou légués, et de les garder en dépôt jusqu'au jour où ils devront être remis à la personne qu'il entend gratifier.

L'époque, à laquelle doit s'opérer cette restitution, est donc déterminée par l'auteur de la libéralité, et il peut arriver qu'elle coïncide avec le décès du bénéficiaire apparent. Dans ce cas, le fidéicommis paraît se confondre avec ces substitutions qui prohibent nos lois, et dont l'article 896 de notre Code a prononcé la nullité. Il était donc indispensable pour les concurrents de préciser les caractères distinctifs de la substitution prohibée. Les décisions nombreuses rendues dans ces dernières années par la Cour de Cassation jettent un jour nouveau sur cette matière, et se prêtent merveilleusement à une de ces analyses juridiques, dont les jurisconsultes romains nous ont transmis tant de modèles accomplis. Cette étude est d'autant plus importante, que les testateurs deviennent chaque jour plus ingénieux et cherchent par tous les moyens à éluder les prohibitions de la loi. Ainsi, on a vu un testateur charger le bénéficiaire d'administrer telle affaire, de surveiller telle institution ou fondation, et lui imposer l'obligation de choisir des exécuteurs ou des administrateurs qui seront appelés à lui succéder à son décès, et devront successivement pourvoir à leur remplacement à perpétuité. Une pareille disposition est-elle va-

itable? ou, au contraire, ne présente-t-elle pas tous les caractères d'une substitution prohibée, et ne doit-elle pas être annulée pour ce motif? La question peut paraître délicate; elle a été résolue dans ce dernier sens par un arrêt assez récent de la Cour d'appel de Pau (1).

Le legs de *eo quod supererit*, dont la validité est aujourd'hui universellement reconnue, et dans lequel on se refuse, avec raison, à voir une substitution prohibée, parce qu'il n'impose pas au légataire l'obligation de conserver les objets légués et lui laisse la faculté d'en disposer à son gré, sauf à restituer à qui de droit ce qu'il aura encore en sa possession à l'époque de son décès, offre une incontestable analogie avec les fidéicommis. Il peut cependant soulever quelques difficultés, lorsque les droits du premier institué ont été limités par la volonté du disposant, et que la faculté d'aliéner a été restreinte entre ses mains.

Ce n'est là, du reste, qu'un premier aperçu qui se présente à l'esprit. De ce qu'un fidéicommis tacite ne constitue pas une substitution prohibée, il ne faudrait pas conclure que sa validité soit certaine et incontestable. Il faut en outre qu'il réunisse les conditions requises pour la validité de toutes les dispositions à titre gratuit.

Il est d'abord nécessaire qu'il soit l'expression de la volonté du testateur; s'il en était autrement, si celui qui doit profiter de la libéralité n'était pas désigné par le disposant lui-même, le legs serait nul. C'est ce qui arriverait dans le cas où l'on aurait abandonné d'une manière absolue à l'arbitraire de l'héritier le choix du légataire.

Il arrive cependant assez souvent que le testateur en instituant un légataire apparent lui confère le droit de choisir, entre un certain nombre de personnes, celle à laquelle il restituera les biens dont il a été gratifié. Une

(1) Pau, 7 décembre 1861; Sirey, année 1862, 2^e partie, p. 257.

pareille stipulation est-elle licite sous l'empire de notre Code ou doit-elle être annulée ? Bien qu'on soit généralement d'accord, ainsi que je viens de le dire, pour prohiber la faculté d'écrire lorsqu'elle porte sur une institution d'héritier ou sur un legs en premier ordre, je serais assez disposé à la considérer comme valable et efficace lorsqu'elle est simplement liée à une charge de restitution, pourvu qu'elle ne constitue pas d'ailleurs une substitution fidéicommissaire.

Il est en outre indispensable que la libéralité s'adresse à une personne certaine. Cette dernière condition, est dans la pratique, la source de difficultés considérables.

Par exemple, un testateur lègue un bien à une personne, sous cette charge qu'elle en emploiera la valeur en tout ou en partie à des œuvres pie. La validité d'une semblable libéralité, qui a été et est encore aujourd'hui révoquée en doute par d'excellents auteurs, est généralement admise en jurisprudence.

Dans d'autres cas, la disposition est faite au profit d'une personne de confiance, qui doit en affecter le produit à un usage conforme à la volonté confidentiellement manifestée par le testateur. La nullité d'une disposition faite dans ces termes ne me paraît pas douteuse ; car le legs serait verbal, contrairement aux règles expresses de notre Code. Mais il est facile d'échapper à cette nullité, il suffit dans ce but que le disposant lègue purement et simplement à celui qui a sa confiance, en se gardant bien de mentionner l'instruction, qu'il lui a secrètement donnée. Cette libéralité produira ses effets, non pas parce qu'elle sera conforme à la loi, mais parce qu'il sera très-difficile sinon impossible de prouver l'interposition de personnes et d'établir que le bénéficiaire apparent n'est pas le véritable gratifié.

Lorsqu'il est certain que la disposition fidéicommissaire échappe à toutes ces causes de nullité, il faut lui faire l'application du principe que nous avons posé dès le début,

et rechercher si le disposant et le bénéficiaire réel sont capables, l'un de disposer, l'autre de recevoir à titre gratuit. Si l'un ou l'autre est frappé d'incapacité par la loi, la libéralité doit être annulée en vertu de l'article 911 de notre Code. Si, au contraire, l'un et l'autre sont capables, la validité du fidèicommiss me semble à l'abri de toute contestation sérieuse; car la loi n'en prononce pas la nullité et tout le monde sait qu'un texte formel serait nécessaire à cet effet. Peut-être cependant en est-il autrement entre époux aux termes de l'article 1099, dont la disposition est la source d'une grave controverse, sur la solution de laquelle les auteurs et les arrêts sont loin d'être d'accord.

Nous arrivons maintenant à l'une des parties les plus épineuses de ce sujet, à la question de la preuve.

A quels signes reconnaître l'interposition de personnes? Quels en sont les caractères et les éléments constitutifs? Telle est la première difficulté à résoudre. Les nombreux arrêts que renferment les recueils de jurisprudence permettent de poser à cet égard des principes, mais la généralisation des règles, dont les magistrats ont fait l'application, exige une grande maturité d'esprit et une netteté absolue dans les idées.

Il fallait ensuite rechercher les modes de preuve, à l'aide desquels la loi permet de démontrer qu'il y a interposition de personnes. Les difficultés seront considérables quand il s'agira d'établir l'existence d'une intention, d'une volonté, qui, dans la plupart des cas, reste cachée, et n'est connue que de deux personnes : le disposant et le bénéficiaire apparent. La loi est venue au secours des parties intéressées en édictant dans ses articles 911 et 1100 des présomptions d'interposition de personnes, présomptions absolues qui dispensent celui qui les invoque de toute preuve, et contre lesquelles aucune preuve n'est admise. Le caractère rigoureux et exceptionnel de ces dispositions impose l'obligation d'en préciser avec soin le sens et la

portée, d'en fixer l'étendue et de déterminer les hypothèses dans lesquelles elles doivent recevoir leur application. En dehors de ces cas, celui qui demande en vertu de nos articles 911 et 1099 la nullité d'une libéralité peut établir l'interposition de personnes à l'aide de tous modes de preuve, parce qu'elle constitue une fraude à la loi.

Les libéralités déguisées sous la forme d'un contrat à titre onéreux soulèvent des questions analogues à celles que nous venons d'indiquer.

Il faut tout d'abord en établir l'existence, démontrer que, si le contrat présente les apparences d'une convention à titre onéreux, il renferme ou constitue dans la réalité des choses une véritable libéralité.

Cette preuve administrée, il est naturellement nécessaire de rechercher quelle est la valeur des actes de cette nature.

La libéralité est-elle faite par une personne incapable de disposer à titre gratuit ou au profit d'une personne incapable de recevoir à ce titre, la nullité en est prononcée par l'article 911 de notre Code civil.

Est-elle faite par une personne capable au profit d'un donataire capable, sa validité est certaine quand elle est l'accessoire d'un contrat sérieux intervenu entre les parties. Mais il n'en est plus de même lorsque la donation est déguisée sous l'apparence mensongère d'un contrat à titre onéreux. Cette question est l'une des plus controversée de notre Code civil et la lutte est très-vive entre les auteurs et la jurisprudence. Nous constaterons seulement ici que des décisions à peu près constantes en consacrent la validité. Lorsque de semblables libéralités sont faites entre époux, l'article 1099 en prononce la nullité. Cette disposition, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, est l'objet d'une nouvelle controverse et la jurisprudence est loin d'être fixée sur le sens de cet article.

Il ne suffisait pas aux concurrents de préciser ainsi les cas où les libéralités déguisées ou par personnes interpo-

sées sont inattaquables. Ils devaient en outre en suivre le sort et déterminer les principes auxquels elles sont soumises.

Lorsqu'elles sont valables, faut-il leur appliquer toutes les règles des donations et des legs ? Faut-il notamment les soumettre à l'action en réduction lorsqu'elles excèdent la quotité disponible, à l'action en rapport lorsqu'elles ont été faites au profit de l'un des héritiers du disposant ? Enfin lorsque le réservataire triomphe dans son action en réduction d'une donation déguisée sous les apparences d'un contrat à titre onéreux, peut-il, en cas d'insolynabilité du donataire, agir en revendication contre les tiers acquéreurs des biens donnés ? Ces questions pouvaient donner lieu à des dissertations d'autant plus importantes que les incertitudes de la jurisprudence sont plus grandes.

Lorsque, au contraire, ces libéralités sont condamnées par la loi, il ne suffit pas d'avoir posé le principe; il faut encore préciser le caractère de la nullité qui les frappe, rechercher quelles personnes sont investies du droit d'en poursuivre l'annulation en justice et indiquer les conséquences du jugement intervenu.

Tel est Messieurs, le vaste champ qui s'ouvrait aux investigations de nos docteurs; nous n'avons pu qu'en tracer ici les lignes principales et essentielles. Deux concurrents ont seuls osé, nous l'avons déjà dit, aborder cette étude; une lecture même rapide de leurs travaux démontre que le temps qu'ils y ont consacré n'a pas été suffisant pour leur permettre d'approfondir d'une manière égale les diverses parties de ce sujet.

L'auteur de l'un de ces mémoires l'a cependant saisi et exposé dans son ensemble. Si on peut lui reprocher quelques lacunes, si on peut critiquer la brièveté de la partie relative au droit romain, s'il n'a pas toujours donné aux controverses qu'il examine des développements proportionnés à leur importance, il est juste de reconnaître qu'il a prévu la plupart des questions que soulevait

cette théorie. Écrit avec précision et simplicité, conçu avec méthode, rédigé en termes qui révèlent une intelligence mûrie par le travail et la réflexion, ce mémoire semblait réunir toutes les qualités indispensables pour obtenir sinon un premier prix, du moins une seconde médaille d'or. Mais l'examen attentif, auquel s'est livrée la Faculté, lui a fait découvrir qu'il manquait d'une des conditions essentielles auxquelles elle subordonne ses récompenses. Nous les réservons en effet pour les travaux qui brillent par leur originalité et portent le cachet de la personnalité de leur auteur. Or, nous avons reconnu que le candidat avait sur certains points suivi trop fidèlement les jurisconsultes, dont les ouvrages lui ont servi de guides. Nous avons dû, en conséquence, et quoique à regret, lui refuser toute distinction.

Le second mémoire portait pour devise : *Qui trop embrasse mal étreint*. Son auteur a présenté dans un cadre suffisamment large les origines historiques des règles qui nous régissent aujourd'hui. Une exposition complète de la législation romaine et de notre ancienne jurisprudence prouve que le candidat est aussi familiarisé avec nos anciens jurisconsultes qu'avec les commentateurs de notre Code civil. On peut enfin signaler dans ce travail des dissertations qui se font remarquer par la nouveauté des aperçus. Mais à côté de ces qualités se montrent quelques défauts. Les détails dans lesquels est entré l'auteur sur les donations déguisées ne lui ont pas permis de donner aux libéralités faites sous le nom de personnes interposées les développements qu'elles réclamaient; le plan et la conception laissent à désirer, et nous pourrions citer des répétitions qui fatiguent inutilement l'attention; le style enfin manque quelquefois de cette précision rigoureuse qui doit distinguer le jurisconsulte.

Si l'auteur a eu le rare mérite d'étudier les règles admises en notre matière par les législations étrangères, il a eu le tort de limiter ses recherches à l'ouvrage publié

en 1851 par Anthoine de Saint-Joseph et de garder le silence sur le Code civil italien de 1865, sur le Code civil du royaume de Saxe de 1863, sur le Code civil du canton des Grisons de 1862, sur le Code civil du canton de Schaffhouse de 1865, sur le Code civil du royaume de Portugal de 1868, sur le Code civil de Mexico de 1870, et sur le Code civil de la République Argentine de 1871.

Tenant compte de ces divers éléments d'appréciation, désireuse de récompenser à la fois les qualités qui distinguent ce travail et les consciencieux efforts faits par l'auteur, prenant enfin en considération les nombreuses recherches auxquelles il s'est livré, et la manière dont il a traité certaines parties du sujet, la Faculté décerne une mention très-honorables à M. Gustave Cruchon.

CONCOURS DE FIN D'ANNÉE

Je dois maintenant, Messieurs, vous rendre compte des concours ouverts entre nos étudiants de licence et qui consistent en des compositions rédigées en un petit nombre d'heures déterminé par les règlements.

CONCOURS DE TROISIÈME ANNÉE

En troisième année, le sort a désigné pour sujet du concours de droit romain *l'action Paulienne*.

Celui qui contracte une obligation, conserve la libre disposition de son patrimoine, et lorsque le créancier poursuit l'exécution forcée de son contrat, il ne peut saisir que les biens qui appartiennent à ce moment à son débiteur. Mais si les actes d'aliénation consentis par ce dernier sont frauduleux, s'ils ont eu pour conséquence d'enlever au créancier le gage sur lequel il a dû compter, la justice et l'équité commandent également de les considérer comme non avenus. Tel a été le but que poursuivit le préteur Paul en organisant l'action qui porte son nom.

Ce sujet se prêtait à un exposé de principes d'autant plus intéressants, que notre législation a consacré les mêmes règles que le droit romain ; il fournissait aux concurrents l'occasion de montrer les qualités les plus précieuses du jurisconsulte dans l'étude du caractère personnel ou réel de cette action ; enfin son origine, le rapprochement de l'interdit fraudatoire pouvaient servir de thème à une de ces discussions historiques sur lesquelles la lumière est loin d'être faite.

Dans de pareilles conditions nous pouvions espérer un brillant concours ; cet espoir était d'autant plus légitime, que les étudiants appelés à y prendre part se sont toujours fait remarquer par leur travail, par leur assiduité aux cours et que plusieurs d'entre eux nous ont présenté des thèses de licence véritablement dignes de docteurs.

Je me hâte d'ajouter que notre attente a été comblée et ce concours a été aussi remarquable par le nombre des concurrents que par le mérite de leurs travaux. C'est avec une confiance réfléchie que nous signalons à l'attention publique les noms des vainqueurs. Huit compositions nous ont été remises ; quatre ont mérité d'être couronnées.

En première ligne se place un travail excellent, complet, bien ordonné, conduit avec sagesse, et généralement exact. L'auteur possédait son sujet, et on sent, en le lisant, qu'à la fréquentation des jurisconsultes romains, il a développé la riche intelligence dont il a été doté par Dieu. Son style est clair, précis, juridique. La Faculté décerne à M. Anatole Léon la première médaille de droit romain. Ce succès dignement conquis est dû à des efforts persévérandrs, que nous éprouvons le plus vif plaisir à récompenser.

Deux compositions d'un mérite presque égal viennent ensuite, et nous avons hésité un instant sur l'ordre qui devait leur être attribué. Elles sont l'œuvre de deux esprits doués de remarquables qualités. Leurs auteurs ont établi avec une fermeté et une clarté dignes d'éloges les

principes de la matière, et ils en ont déduit avec une très-grande sûreté les diverses conséquences. Cependant une meilleure distribution, une étude plus complète de l'exercice de l'action Paulienne contre les sous-acquéreurs, et enfin une comparaison fort intéressante de l'action Paulienne réelle avec l'action Paulienne personnelle, ont bien vite assuré la préférence à celle qui porte pour devise : *Spineus, at spinā piscis non noxius ullā.* Cette devise transparente nous cachait le nom d'un des lauréats habituels de nos concours. M. Henri Alauze, dont j'aurai bientôt à vous reparler, obtient la deuxième médaille de droit romain.

La première mention honorable est méritée par M. Paul Gaultier. M. Paul Gaultier a de plus remporté au concours ouvert entre les étudiants de troisième année de toutes les Facultés un succès dont nous sommes heureux, car il y a conquis la quatrième mention honorable. Pour vous révéler tout le prix de cette distinction, il me suffira de dire que 33 concurrents ont pris part au concours, et que les lauréats présentés par le jury au suffrage de M. le Ministre ont traité le sujet proposé avec une véritable supériorité (1).

Enfin une composition, dans laquelle les traits essentiels du sujet sont parfaitement saisis et heureusement rendus, mais que déparent quelques détails inutiles, vaut à M. Planteau une deuxième mention honorable.

En droit français, les étudiants de troisième année avaient à traiter de la *compétence des conseils de préfecture au contentieux, d'après la loi du 28 pluviôse an VIII.* Les travaux publics, les contributions directes, les domai-

(1) Rapport de M. Ch. Giraud, inspecteur général, président du concours ouvert entre les étudiants de troisième année de toutes les Facultés de droit (*Journal officiel*, 4 novembre 1875). 7

nes nationaux : telles étaient les grandes lignes de ce sujet éminemment pratique; les progrès réalisés dans ces dernières années par la jurisprudence du Conseil d'Etat, en matière de dommages causés aux personnes dans l'exécution des travaux publics, pouvait fournir la matière d'un exposé historique fort curieux et d'une intéressante discussion de principes.

Il semble cependant que les candidats aient été effrayés par la multiplicité des questions qu'ils devaient parcourir; car quatre compositions seulement nous ont été remises. Messieurs les Étudiants connaissent cependant l'importance que la Faculté accorde aux droits spéciaux; si le Code civil est la base de l'enseignement, il importe de ne négliger aucune des parties du programme, dont l'explication détaillée forme l'objet de nos cours.

Le concours de droit français n'a donc pas donné à la Faculté la même satisfaction que le concours de droit romain; trois compositions toutefois nous ont paru dignes d'être couronnées.

L'une d'elles a conquis d'une manière incontestable le premier rang. Travail sérieux et réfléchi, elle a de suite attiré notre attention; cependant, quelques erreurs, légères du reste, quelques omissions nous ont imposé la cruelle obligation de ne lui décerner qu'un deuxième prix. L'auteur a fait mentir sa devise : il n'aura pas seulement l'honneur de l'avoir essayé, il aura la gloire d'être sorti vainqueur de la lutte. C'est avec plaisir que sous le pli, qui devait lui faire connaître le lauréat, la Faculté a trouvé un nom, qui rappelle toute une vie de travail et d'honneur, et qui est cher à bien des titres à l'Université et à notre cité, celui de M. Charles Dabas, un de nos meilleurs et de nos plus studieux élèves.

Les deux autres compositions, qui méritaient une distinction, avaient à peu près la même valeur. Elles avaient cependant été rédigées dans des conditions bien différentes. L'une dont la devise était : *spira, spera* est l'œuvre

d'un candidat, qui avait présents à la mémoire la plupart des détails qu'il explique; mais la mémoire peut avoir des défaillances, et des souvenirs incomplets peuvent conduire à des solutions inexactes. C'est ce qui est arrivé à l'auteur de ce travail. L'autre composition, qui portait pour devise : *sans arêtes*, est l'œuvre d'un licencié qui a su, à l'aide des textes et avec le secours de la logique, reconstituer l'ensemble du sujet et en exposer dans un ordre méthodique les lignes principales. Mais la logique, qui est une des qualités les plus indispensables au juris-consulte, peut conduire à des conséquences erronées, quand elle s'exerce sur des textes de lois mal rédigés, et qui n'ont pas toujours en réalité le sens qu'ils présentent au premier abord. Il en était ainsi, hélas! dans notre matière, et le candidat n'a pas échappé à ce danger.

Aussi, a-t-il fallu comparer ces deux compositions dans leurs moindres détails, page par page, et en quelque sorte ligne par ligne, et ce n'est qu'après avoir pesé avec le soin le plus minutieux les qualités et les défauts de chacune d'elles, que la Faculté a donné la préférence à celle dont j'ai parlé en dernier lieu.

Son auteur, M. Henri Alauze, obtient la première mention honorable. La double couronne qu'il remporte, en droit romain et en droit français, termine noblement trois années d'excellentes études, pendant lesquelles il s'est particulièrement distingué par son assiduité aux cours, par son ardeur au travail, par la vivacité de son intelligence, par la rectitude et la précoce maturité de son jugement. Nous avons l'espérance de le voir bientôt figurer parmi nos aspirants au doctorat, dans les rangs desquels il saura s'assurer une place digne de son passé, et de le compter au nombre des jeunes docteurs dont notre Faculté pourra justement être fière.

La seconde mention honorable est attribuée à M. Klecker, dont le nom a souvent retenti dans cette enceinte. Les sérieuses qualités dont il a fait preuve, et qu'il saura

féconder par le travail et développer, grâce aux conseils d'un père qui a consacré sa vie au culte de la justice, lui permettent d'envisager l'avenir avec la plus entière confiance.



CONCOURS DE DEUXIÈME ANNÉE

Les étudiants de deuxième année avaient à exposer en droit romain la théorie des *contrats inconnus*. Le développement de ce sujet leur permettait d'étudier, sous un de ses côtés les plus originaux et les plus caractéristiques, la lutte, dont le droit romain porte à chaque pas la trace, entre l'équité et les rigueurs du *jus civile*.

Trois compositions nous ont été présentées, deux méritent des récompenses.

Celle qui porte pour devise : *Aide-toi*, renferme une explication complète et méthodique de la matière ; elle est claire, précise et exacte dans tous les détails. Tout au plus pourrait-on reprocher au candidat une concession telle, que parfois des idées fort justes au fond revêtent une apparence inexacte. C'est un excellent travail qui fait le plus grand honneur à son auteur. La Faculté n'en est pas seulement satisfaite, elle exprime son étonnement flatteur de ce qu'un étudiant de deuxième année ait pu acquérir tant de connaissances juridiques et les exposer dans un ordre aussi méthodique en un nombre d'heures aussi restreint. La première médaille de droit romain appartient à M. Saint-Marc.

Une composition moins complète, moins bien ordonnée, mais dans laquelle les principes de la matière sont développés avec fermeté et qui révèle un esprit juridique déjà formé vaut à M. Cavaillé la seconde médaille.

Le sujet du concours de droit français était emprunté au droit pénal et formulé de la manière suivante. *Examen comparatif du moyen justificatif tiré de la légitime*

défense et de l'excuse légale pour cause de provocation.

La Faculté ne demandait pas seulement aux concurrents une étude approfondie de ces deux théories, elle voulait leur voir comparer les caractères et les conséquences d'une cause de non-imputabilité et d'une simple cause d'atténuation des peines.

Deux compositions ont spécialement attiré notre attention. Celle qui a pour devise : *Me, me, adsum qui feci*, renferme une bonne exposition de la matière; les solutions sont généralement exactes et ordinairement bien motivées. Son auteur, M. Amédée Biseuil, connaît très-bien l'ensemble et la plupart des détails de son sujet; mais on peut lui reprocher d'avoir négligé quelques-unes des délicates questions que soulèvent ces théories, et il semble malheureusement avoir oublié qu'on lui demandait un examen comparatif. Ce double défaut a contraint la Faculté à ne pas lui décerner un premier prix.

La composition qui porte pour devise : *Et fata noscere nefas* répond plus exactement à la question telle qu'elle était formulée. Mais le candidat n'a pas toujours classé dans un ordre suffisamment méthodique les nombreux développements auxquels il se livre, il est ainsi exposé à des répétitions complètement inutiles. On peut, en outre, signaler dans ce travail des dissertations, dont la justesse et la nécessité nous paraissent contestables, y relever même quelques inexactitudes et d'assez importantes lacunes; enfin, le style laisse parfois à désirer. En conséquence, nous n'avons pas cru pouvoir attribuer à M. Edgard Marx un premier prix.

Mais s'il était en quelque sorte facile d'apprécier la valeur absolue de ces deux compositions, et de dire que ni l'une ni l'autre n'était digne de notre plus haute récompense, il était difficile de se prononcer sur leur mérite relatif et de choisir celle qui serait placée au premier rang. Un examen scrupuleux des plus légers détails, des nuances les plus délicates nous a convaincus que tout

classement était impossible, et nous avons associé ceux que la même ambition avait rapprochés, en attribuant un deuxième prix *ex-æquo* à MM. Amédée Biseuil et Edgard Marx.

Une mention très-honorale est accordée à M. Cavaillé, pour une composition bien conduite, clairement écrite, mais un peu moins complète que les précédentes.

CONCOURS DE PREMIÈRE ANNÉE

Nous arrivons maintenant aux étudiants de première année; ils sont l'espérance de la Faculté, et nous recherchons avec empressement dans leurs compositions les premiers indices des qualités, qui les distingueront plus tard.

Le concours de droit romain portait sur l'explication du titre des Instituts de Justinien : *Per quas personas nobis adquiritur.*

Huit compositions nous ont été remises; trois seulement ont mérité une récompense.

Celle qui a pour devise : *Summum jus, summa injuria*, a conquis de suite le premier rang. Son auteur a exposé dans un style net et précis tous les détails du sujet; il a su se familiariser déjà avec le langage juridique; c'est un très-bon travail. On pourrait bien signaler ça et là quelques inexactitudes, mais elles sont très-légères et n'ont qu'une minime importance. La Faculté décerne à M. Alfred Imbert le premier prix de Droit romain.

Le deuxième prix appartient à M. Alexandre Baudon pour une composition, qui est le fruit d'un travail consciencieux, mais qui est notablement inférieure à la précédente, à raison de quelques erreurs et de certaines omissions.

Enfin M. René Leproust obtient une mention honorable, pour un travail dans lequel on relève d'excellents passages, mais dans lequel on peut signaler l'oubli de détails importants et quelquefois même de regrettables erreurs.

En Droit français, les étudiants de première année devaient développer les *causes d'extinction de l'usufruit*. Ils avaient à surmonter de très-sérieux obstacles ; car il leur est difficile de posséder tous les détails d'un pareil sujet, puisque, par exemple, les règles de la prescription ne leur ont pas encore été expliquées. Nous constatons cependant avec plaisir que le concours nous donne de justes motifs de satisfaction ; nous avons dû, en conséquence, nous faire une douce violence et épouser la liste de nos récompenses.

Neuf compositions nous ont été remises ; cinq sont couronnées ; parmi celles que nous avons écartées, il en est qui, dans un concours moins remarquable, auraient pu être distinguées. Que cette pensée console et encourage ceux dont les noms ne seront pas proclamés !

La Faculté a attribué sans hésitation le premier prix à la composition qui a pour devise : *Labor improbus omnia vincit*. Elle se distingue par l'exactitude des solutions, l'abondance des développements, la fermeté et la netteté du style. M. Alfred Imbert remporte la première médaille de Droit français, de même qu'il a remporté celle de Droit romain. Nous le félicitons hautement de ce double succès ; c'est un début riche de promesses pour l'avenir.

Une composition sagement pensée, bien conduite, mais un peu moins complète que la précédente, assure à M. Daniel Franc de Ferrière le second prix de Droit français.

Deux compositions se sont disputé la première mention. Il a fallu pour les classer les comparer minutieusement dans toutes leurs parties. Cet examen scrupuleux nous a déterminés à décerner la première mention honorable à M. Léon Sala et la deuxième à M. Alexandre Baudon. Si M. Sala l'emporte, il le doit à l'ordre et à la clarté qu'il a su mettre dans l'exposition du sujet et à la lucide explication qu'il a donnée de l'article 620.

Enfin M. Charles Fonade obtient une troisième mention

honorable pour une composition qui contient d'excellents passages, mais qui, dans des cas assez nombreux, manque de développements.

PRIX FONDÉ PAR LA VILLE DE BORDEAUX POUR LA MEILLEURE THÈSE DE DOCTORAT

Je dois, Messieurs, pour être complet, vous indiquer les résultats du concours dans lequel est distribué le prix fondé par la ville pour la meilleure thèse de doctorat. Vous savez déjà quelle juste sévérité la Faculté apporte à l'appréciation des travaux qui lui sont soumis. Les dissertations qu'elle récompense doivent se distinguer, soit par l'étendue des recherches, soit par l'originalité de l'exposition, soit par la personnalité des aperçus, soit par l'ordre méthodique dans lequel sont réunis les éléments épars d'une même théorie. Or, des dix thèses de doctorat soutenues cette année devant la Faculté, aucune, malgré les qualités nombreuses et variées qui les distinguent, ne satisfait aux conditions que je viens d'indiquer; et cependant toutes portent la preuve d'un travail sérieux, toutes sont le fruit de recherches considérables. La Faculté s'est vue dans la pénible nécessité de ne pas décerner la médaille d'or offerte par la ville, alors que l'année dernière elle était disputée par trois concurrents. C'est avec un profond regret que je constate ce résultat. Il semble que nos docteurs aient hâte de terminer leurs études et de conquérir ce dernier grade objet de leur ambition. Qu'ils n'oublient pas que leur thèse de doctorat est leur premier écrit important! Il ne devrait pas leur suffire de faire bien; ils devraient porter plus haut leurs regards et chercher à faire un acte véritablement digne d'un jurisconsulte.

C'est en vous inspirant de ces pensées que vous réussirez, Messieurs les Étudiants, à maintenir la réputation de

notre Faculté à la hauteur où elle s'est élevée, et que vous enrichirez ce patrimoine de gloire et d'honneur que vous ont transmis vos devanciers. Les brillants succès remportés, soit au concours général des Facultés de droit, soit au concours d'agrégation, ont donné à notre jeune école un rang digne de la ville dans laquelle elle a été instituée. Vos professeurs n'épargnent, vous le savez, ni peines ni soins pour seconder vos efforts. C'est à vous (et cet appel que je vous adresse au nom de la France et de la cité sera entendu, j'en ai la douce confiance), c'est à vous, dis-je, qu'il appartient de prouver d'une façon éclatante la valeur de l'enseignement qui vous est si libéralement distribué, et de démontrer à tous que nos leçons n'ont pour but et ne sauraient avoir pour résultat que de développer dans vos âmes l'amour de Dieu, de la Justice et de la Patrie.



PRIX
de l'École de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux.

ANNÉE SCOLAIRE 1874-1875.

Prix triennal de 400 francs accordé à la meilleure thèse soutenue par un des anciens élèves de l'École de Médecine de Bordeaux.

Ce prix est partagé	{ M. le Dr POINSET,
entre :	{ M. le Dr FRANC (François).
1 ^{re} Mention hono-	{ M. le Dr BRANLAT.
rable.....	{ M. le Dr ROY DE CLOTTE.
2 ^e Mention hono-	{ M. le Dr DURODIE.
rable.....	{ M. le Dr LAFEBRONIE.
	{ M. le Dr DUSSETOUR.

ÉLÈVES EN MÉDECINE

3^e Année.

1^{er} Prix..... M. RUBEN (Georges), de Limoges (Haute-Vienne)

2^e Prix ex-æquo... { M. TOURROU (Raoul), de Bordeaux.

Mention honorable. M. BAY (Louis), de Bordeaux.

2^e Année.

1^{er} Prix M. LAGRANGE (Pierre), de Soumencac (Lot-et-Garonne).

2^e Prix ex-æquo... { M. LACOUR (Eug.), de Rouffiac (Dordogne).

1^{re} Mention hono-

rable..... { M. LAFARGUE (Léonce), de Bordeaux

2^e Mention hono-

rable..... { M. AUDOUIN (Pierre), de St-Girons (Gironde).

1^{er} Mention honorable. M. DE CHAPELLE (Paul), de Bègles (Gironde).

2^e Mention honorable. M. DECHE (Louis), de Granges (Lot-et-Garonne).

1^{er} Année.

1^{er} Prix..... M. BUFFET-DELMAS (Louis), de Dangé (Vienne).

2^e Prix ex-æquo... { M. BARBAUD (Charles), de Limoges (Haute-Vienne).

Mention honorable. M. BOINET (Edouard), de Marly-la-Ville (Seine-et-Oise).

1^{re} Mention honorable. M. PRAT (Charles), de Baliraq (Basses-Pyrénées).

2^e Mention honorable. M. MARTIN DU MAGNY (Etienne), de Cadaujac (Gironde).

ÉLÈVES EN PHARMACIE

1^{re} Année.

1^{er} Prix..... M. ROL (Jacques), de Montignac (Dordogne).

2^e Prix..... M. APREVAL (Gustave), de Paris (Seine).

2^e Année.

1^{er} Prix..... M. BLAREZ (Pierre), de Bordeaux.

2^e Prix ex-æquo... { M. DAROLLE (Antoine), de Barbezieux (Charente).

Mention honorable. M. BERNOU (Joseph), d'Auriac (Haute-Garonne).

PRIX BARBET (*manipulations chimiques*) :

1^{re} Année.

Prix M. ROL (Jacques), de Montignac (Dordogne).

Mention honorable. M. DANTIN (Gabriel), de Cabanac (Hautes-Pyrénées).

2^e Année.

Prix (médaille)..... M. BLAREZ (Pierre), de Bordeaux.

Mention honorable. M. DARGAIGNARATZ, de Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrén.).

TABLE

	Page
Personnel des Facultés et de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux.....	3
Procès-verbal de la rentrée solennelle des Facultés et de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie	5
Discours de M. le recteur Dabas.....	7
Discours de M. le Doyen de la Faculté de Théologie.....	21
 Rapports sur les travaux et les exercices de l'année scolaire 1874- 1875 :	
1 ^o Faculté de Théologie.....	31
2 ^o Faculté de Droit.....	36
3 ^o Faculté des Sciences.....	40
4 ^o Faculté des Lettres	48
5 ^o École préparatoire de Médecine et de Pharmacie.....	76
6 ^o Faculté de Droit: concours pour les prix.....	85
Lauréats de l'École de Médecine et de Pharmacie.....	106
